

Département de la Meuse.

Arrondissement de Bar-le-Duc.

Canton de Bar-le-Duc.

Monographie
de la Commune de Crémont,
par M. Bernard, Instituteur.

Table.

	Pages.
I. — Nom et Étymologie	1
II. — Géographie.	
Position de la commune	1
Limites et aspect du territoire	2
Géographie	2
Hydrographie	3
Géologie	5
Climat	6
Crues et Pluies	6
Grêle	10
Neige et gelées	11
Flore de la localité	12
Faune de la localité	13
Bois et Forêts	14
Population	17

	Pages.
(Agriculture - Culture potagère et maraîchère (Statistiques et renseignements divers)	18
- Vignes.	24
Industries: 1° Bleu d'outremer	25
id. 2° Fromagerie	25
id. 3° Carrieres	26
id. 4° Machines agricoles	28
id. 5° Moulin et huilerie	28
- Voies de communication	28
Enatic	29
Administration communale:	
1° Procureurs fiscaux	30
2° Lieutenants es hautes justices	30
3° Euyers - Avocats et Juges en garde - Greffiers	31
4° Contrôleurs - Notaires - Greffiers et Sergents	31
5° Chirurgiens - Architectes - Geometres - Charpentiers	32
6° Mayeurs - Syndics - Agents - Officiers publics - Maires et Adjoint	32
7° Chatelains et Prêtres desservants	34
8° Instituteurs	35
9° Institutrices	36
10° Receveurs et Percepteurs	36
11° Gardes champêtres	37
12° Gardes forestiers	37
13° Sages femmes et copies (d'élection de)	38
Budgets	39
Emprunts	39
Compagnies à incendie	40
Garde nationale	40
Poste (bureau de)	40
Monographie de l'église de Crémour	41
Cloches	46
Horloge communale	46
Orgue	47

	Pages
Dons de l'église	48
Conditions hygiéniques de la localité	48

III. Histoire.

Historique de la Commune et des Seigneurs de Renesson	49
Occupation de la Commune par des armées ennemies	52
Littérateur	54
Bienfaiteur	55
Instruction	55
Patois	56
Usages de la vie privée et publique	56

Appendices.

Extraits des registres de l'état civil	57
Produits des forêts - Glandée - échaldas	58
Traitement d'une fièvre quarte en 1769	59
Extraits divers	60
Rachat du four banal	60
Le Drapeau de 1790	61

I. Commune de Crémont

Nom de la commune : en français : Crémont.
en patois : Crourmont.

avant 1789 : Crémont. (e, sans accent aigu - Registres de l'état civil et autres pièces.)
pendant la Révolution : Crémont. -id.-

Étymologie : De sa position entre trois montagnes : Côte des Nègres - Côte de Grand'Heure et Côte des Ruelles.

Hameau : Messesson, ancienne seigneurie, étymologie inconnue.
Aujourd'hui fabrique de bleu d'outremer. A 800 mètres de la maison commune. - 5 habitants.

Ecart. Le Four-à-Chaux (maison isolée). Il était encore en exploitation, il y a environ 50 ans. A 800 mètres de la maison commune.
Aujourd'hui habité par un ménage de 5 personnes.

II. Géographie.

Position de la Commune. Longitude est : $2^{\circ}43'20''$ - Latitude nord : $48^{\circ}45'30''$. - Altitude : 160 mètres au bas de la côte dite de Crémont, près la fontaine St-Monge.

La distance à Bar-le-Duc, chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département est de 9 kilom. - Au siège de la cour d'assises à St-Mihiel : 44 kilom. - A Nancy, par Bar-le-Duc 109 kilom. - A Paris par les stations des chemins de fer de Bar-le-Duc : 263 kilom.; de Nancy (à 2 kilom. de Crémont) 245 kilom.; de Robert-Coppage (à 3 kilom. par la route et 1^{km} par le sentier de Crémont) 239 kilom.

de la station de Crémont du chemin de fer à voie étroite d'Haïronville à Briaucourt, par Revigny : 251 kilom.

Limites et aspect du territoire. Le territoire de la commune de Crémont est borné au nord par le territoire de la commune de Beurey et par celui de Vêl; à l'est par celui de Combles; au sud par les territoires de Brillon, Velle-sur-Saulx et Estle-en-Rigault; à l'ouest par ceux de Robert, Espagne et Beurey.

Le village de Crémont est bâti au fond d'une étroite vallée; il est entouré de coteaux qui ont une hauteur moyenne de 50 mètres au dessus du point de repère (160^m) situé au bas de la côte dite de Crémont.

Le village, rétréci à l'est, s'élargit un peu à l'ouest, dans les directions du sud et du nord.

On arrive sur les plateaux environnant le village par des chemins dont la longueur varie de 400 à 500 mètres et qui ont une rampe variant de 10 à 16 centimètres par mètre.

Le territoire est très accidenté. Les flancs des coteaux aux alentours du village, autrefois en vignes, offrent aujourd'hui des cultures diverses; ceux des autres coteaux sont occupés par les bois communaux et par ceux des particuliers ou par les friches communales qui, en raison du peu de profondeur de la couche de terre, ne fournissent qu'un maigre gazon.

Orographie. Les coteaux situés au nord, à l'est et au sud sont le prolongement de ceux de Vêl, Brillon et Velle-sur-Saulx; ils se terminent brusquement, à pente très rapide, du côté ouest, sur la rive droite de la rivière de Saulx, qui se trouve par ce fait très encaissée sur cette rive.

Ces coteaux ne sont séparés entre eux que par des ravins, dont les principaux, au nombre de 16, présentent dans certaines parties de leur parcours des rives très escarpées.

Les altitudes varient entre 160^m et 224^m (voir la carte générale.)

La direction des coteaux est du Sud-Est au Nord-Ouest. Ils se parcourent

Le bassin de la Saulx de celui de l'Ormain.

Hydrographie. Le territoire est limité à l'ouest, sur une longueur de 940 mètres, par la rivière de Saulx qui le sépare de celui de Sbert, Espagne.

Cette rivière a une largeur moyenne de 12 mètres et lorsqu'elle déborde sa largeur acquiert environ 16 mètres, mais elle ne cause aucun ravage.

Elle sert de force motrice à la fabrique de bleu de Renesson.

La différence moyenne, entre le niveau de l'eau et celui des terrains riverains est de 1 mètre.

Direction: du sud au Nord.

Deux autres cours d'eau désignés dans les actes officiels sous le nom de « Ruisseau de Brémont » traversent le village.

1^o: Le principal, l'autre n'étant que son affluent, prend sa source à la fontaine St. Menges, au bas de la côte dite « de Brémont », chemin de 7^o Con N^o 3 de Combles à Ancerville. Il a une longueur de 1600 m. et se jette dans la Saulx en aval de Renesson.

Il traverse le village dans toute sa longueur, longeant les maisons sur la rive droite et le chemin de 7^o Con N^o 3 sur la rive gauche, jusqu'à la rue de la Meule; puis traverse le chemin en diagonale jusqu'à la rue de la Mare pour longer les maisons de la rive gauche, ensuite, et après avoir contourné une partie de la place publique, traverse de nouveau ledit chemin sous un pont dit « le Pont-Dieu » et alimente aussitôt le bief du moulin; de là il va se jeter directement dans la Saulx.

Du moulin à la rivière de Saulx, la différence moyenne entre le niveau de l'eau et celui des terrains riverains est de 1 mètre.

Direction: de l'est à l'ouest.

La partie du ruisseau traversant le village jusqu'à la rue de la Meule est parée. De la rue de la Mare au Pont-Dieu, le ruisseau est encaissé entre des murs.

On a couvert en 1866 la partie du ruisseau comprise entre la rue de la Meule et celle de la Mare.

Ce cours d'eau servait autrefois de force motrice à un moulin qui n'était

situé qu'à 30 mètres de la source.

Il existe sur le parcours dans la partie haute du village des tronçons pour la communication des deux rives. (Dans la partie basse, sur le chemin de 7^{de} Con. N^o 3, il y a un pont en pierre. Il y a en outre, près de la source, un pont en pierre sur le chemin de 7^{de} Con. N^o 2. Près du confluent il y a également 2 ponts en pierre: celui du chemin de Bremaux à Robert. Espagne et Beurey et celui du chemin de fer à voie étroite. Ils ne sont distants l'un de l'autre, que d'environ 5 mètres.

2^o L'autre cours d'eau, qui prend sa source au bas de la côte de Grand'Heurs, est connu sous le nom de « Ruisseau de la fontaine Gillot ». Il a une longueur de 160 mètres et se jette dans le ruisseau principal, près de la place publique; sa largeur est de 2 mètres.

Il longe sur la rive droite un sentier et sur la rive gauche, le terrain communal dit « Les Roises ou les Poutoirs » converti en jardins.

La différence moyenne entre le niveau de l'eau et celui des terrains riverains est de 0^m 40.

Aucun ouvrage n'est causé par les eaux provenant des sources de ces deux ruisseaux.

Il existe dans les archives communales un plan pour l'établissement de fontaines jaillissantes, dressé à la date du 18. 9^{bre} 1837 par M. Charon, architecte à Bar-le-Duc.

Une partie de l'eau de la source St. Menge devait être employée à l'alimentation des fontaines projetées.

Le devis approximatif porte la dépense à 18000^{fr} pour travaux en fonte, château d'eau, fontaine principale, à établir sur la place publique, 10 bornes-fontaines, etc.

Dans la traversée du village, le cours d'eau a une pente de huit millimètres par mètre.

Le village ne possède que deux puits communaux. Celui qui est situé devant la mairie et les écoles a une profondeur de 8 mètres; l'autre, rue du Cerme, a, en raison de sa situation, une profondeur de 11 mètres. Les eaux de ces puits sont très calcaires. Ils approvisionnent les quartiers environnants et ne tarissent pas.

La fontaine Gillot approvisionne la rue de la Mare et le quartier

du bas du village où l'on trouve quelques pompes.

Dans le centre et dans la partie haute du village, plusieurs maires possèdent des pompes qui sont aussi utilisées par les ménages voisins.

Quelques habitants de la rue du Courme ont des citernes.

Les eaux des fontaines St-Menge et Gillot sont potables et salubres; cependant celles de la source St-Menge passent pour être plus légères que celles de la source Gillot.

Les eaux du ruisseau sont utilisées pour abreuver le bétail et pour les soins de propreté dans les ménages.

En creusant le sol, on arrive sur la nappe d'eau à une profondeur qui varie entre 6 et 10 mètres, suivant l'altitude de l'endroit.

Géologie. Le territoire de Crémont fait partie du terrain jurassique, du groupe du terrain oolithique, étage supérieur et repose sur le grès vert de la craie.

Le sol est argilo-calcaire divisé par une proportion favorable de sable siliceux; il est de bonne qualité, mais peu profond.

Le sous-sol se compose de rochers calcaires très divisés, et au-dessous de calcaires oolithiques stratifiés.

Il y a au nord et à l'est du minerai de fer qui était exploité avant 1870 dans les bois de Beurey limitant le territoire de Crémont et qui alimentait en partie le haut-fourneau de Pont-sur-Saulx, commune de Robert-Espagne.

On exploite sur le territoire de Combles à la limite Est de celui de Crémont, un calcaire poreux, très compact, connu sous le nom de : — « Blocaille »; on en fait des moellons pour pavés et pour constructions.

A ce calcaire est subordonné un banc de calcaire compact, légèrement verdâtre, à grains très fins; on l'exploite à Crémont sous le nom de « Pierre morte »; on en fait des dalles, des marches d'escaliers et des évier. Ce calcaire est très hygrométrique; il durcit à l'air, au sortir de la carrière. Il a de 1^m 30 à 1^m 60 de puissance. Il n'y a pas de fossiles.

Au sud et au sud-ouest du territoire, il y a plusieurs couches de pierres de formation différente.

La couche inférieure est un calcaire dur et compact, très compact, et pas

suite très dense, désigné sous le nom de « Pierre de roche », qui fournit d'excellents pavés.

On exploite au-dessus de cette couche plusieurs bancs désignés sous les noms de « Banc de fond - Banc de clous - Banc mêlé - Le fin banc et le Banc supérieur ».

On y trouve des fossiles du genre moule. (Voir article Carrières)
(Extrait de divers auteurs.)

Climat. Le climat est tempéré; les vents du Sud-Ouest y sont dominants, mais sans occasionner des dommages appréciables, à cause de la sinuosité de la direction des vallons.

De violents orages, la grêle, la gelée ou la neige causent de temps en temps de grands dégâts.

Par suite de la configuration du sol, les eaux des pluies ou celles provenant de la fonte des neiges, inondent le village et y occasionnent des dommages plus ou moins considérables.

1^o Orages et pluies — Les moissons de la même année (1769) ont été si pluvieuse que les bled ont été germé et pourri à plusieurs endroits Et qui se vend encore une Eau. (Louis Chirion)

Nota: Tous les articles signés: Louis Chirion, sont extraits d'un manuscrit qu'un membre de sa famille a eu la complaisance de me prêter. Louis Chirion, charpentier, auteur de ce manuscrit, dont il manque malheureusement des feuilles, vivait de 1726 à 1793; il y a consigné tous les événements importants de son temps.

Le 26 Juillet 1770 il y a tant tombé de pluie que l'on a eû un débordement qui a causé grand dommage à plusieurs endroits par beaucoup de foin emporté et bois sur les rivières. Cette année a été si mauvaise que le Bled se vend cinq livres Le Boisseaux Longe une Eau et plus Lavoine 3^l 36 s. la minote Le vin 20 sols le pot. (Louis Chirion.)

Les premiers may 1771 le Bled se vend 5^l 5^s. Longe 3^l 10^s. Le Boisseaux L'année se continue si mauvaise que l'on est misère de trouver l'argent à la main ce 14 Juillet 1771.

Le Bled diminué La miche de douze livres Ne se vend plus que 26 sols ce 8 septembre 1771. (Louis Chirion.)

Le 27 Avril 1776 il a fait une si grosse nuée que depuis que le monde

est monde on a jamais Entendu parler d'une pareille. Seize personne de
noyez Sçavoir Jacques Thomassin la femme et ses trois enfants. Elisabeth
Seroux dit mille homme une anfans de Jean Chenu la feme. de Humbert
fermiers des religieux de jondeurs la femme de Nicolas Seroux Et
son. Enfans deux filles de Charles Mordillat La femme de Remy Mor-
dillat la femme de Charle Briquet La fille de Gabriel Petit marigeanne
biette Et Beaucoup de maison jettée bas Beaucoup de meuble perdu
Et Beaucoup de terre Et vigne emportée 80 vache de noyée 300 brebis
et 4 ou 5 chevaux Et beaucoup de poulle il y avez 6 à 7 pied d'eau
et grêle la chose a été sy considérable qu'il a été mise sur les gasette
Le village a été Beaucoup secouru des vilage voisin Et ont transportez
Les bestiaux sur la grande garenne La y les ont Enterrez il ont fait le
coulant dans le vilage pour ecouler les Caux parce que Le vilage Etait
remplie de pierre et bois Ont a étoit Beaucoup secouru par beaucoup
de charitez cest à dire Ceux qui ont eu des perte. (Louis Chirion.)

Extrait des registres de l'état civil pour l'année 1776.

L'an mil sept cent soixante et seize, le vingt-cinq avril est décidé en
cette paroisse par un accident arrivé le dit jour causé par une inonda-
tion de l'eau qui par sa force a renversé la maison des cy-dessous récités,
qui sont les corps de Jacques Thomassin, mason et de Marie Jeanne
Hugot son épouse, de Jean Daphiste, de Menge et de Jacques Augustin,
fils légitime desdits Jacques Thomassin et Marie Jeanne Hugot son
épouse, le dit Jacques père âgé de trente sept ans trois mois douze jours
la ditte Marie Jeanne femme du dit Jacques âgé de trente cinq ans
trois mois et demy, le dit Jean Daphiste fils âgé de sept ans dix neuf
jours, le dit Menge âgé de deux ans huit mois deux jours et le dit Jac-
ques Augustin. âgé de sept mois et demy, Leurs corps ayant été inhu-
mé dans le cimetière de ce lieu avec les cérémonies ordinaires le vingt
sept desdits mois et an à la réserve du corps du dit Jacques Thomassin
père qui n'a été trouvé que le neuf du mois de may même année au
quel il a été inhumé le dit jour en présence de leurs parent et amis dont
plusieurs ont signés.

Signé: J. B. Thomassin - N. Thomassin - Mange Thomassin -
J. Regnault - Guillaume, prêtre curé.

L'an mil sept cent soixante et seize le vingt cinq avril par le même accident que ci dessus est décidé les corps de Chérise Eriehot femme de Nicolas Seroux maçon et le corps de Marie Anne fille légitime du dit Nicolas Seroux et de la ditte deffunte Chérise Eriehot vivante son épouse La ditte Chérise Eriehot âgée d'environ trente trois ans et la ditte Marie Anne âgée de deux ans huit mois leurs corps a été inhumé le lendemain dans le cimetière de ce lieu avec les cérémonies ordinaires en présence des parents et amis dont plusieurs ont signés.

Signé : J. B. Eriehot - J. Regnaut - Guillaume, prêtre curé.

Les dits jours et ans que dessus par le même accident est décidé en cette paroisse Chérise Chenut femme à Remy Mordillat manouvrier, âgée de cinquante et un ans onze mois son corps a été inhumé le sur lendemain dans le cimetière de ce lieu avec les cérémonies ordinaires en présence des parents et amis dont plusieurs ont signés.

Signé : Remy Mordillat - Joseph Richard - J. B. Eriehot - Regnaut - Guillaume, prêtre curé.

Les dits jours et ans que dessus par le même accident est décidé en cette paroisse Marie Jeanne Chenut veuve de deffunt George Demange âgée d'environ soixante cinq ans et Françoise Fondeux femme à Charles Priquet âgée d'environ quarante sept ans leurs corps a été inhumé dans le cimetière de ce lieu avec les cérémonies ordinaires savoir ladicte Chenut le surlendemain et ladicte Fondeux le premier may jour auquel son corps a été trouvé en présence des parents et amis dont plusieurs ont signés.

Signé : J. Regnaut - J. B. Eriehot - Guillaume prêtre curé.

Les dits jours et ans que dessus par le même accident est décidé en cette paroisse les corps de Marie Madeleine Petit fille majeure de deffunt Gabriel Petit maçon et de Catherine Prudlot, d'Elisabeth Seroux, fille des deffunts Claude Seroux et Anne Eriehot, de Marie et Chérise Les Mordillat, filles de Charles Mordillat maçon et de Marie Jeanne Petitjean, de Jean Baptiste fils de Joseph Chenut carrier et de Chérise Grandpierre âgés savoir ladicte Petit d'environ trente quatre ans, ladicte Seroux d'environ vingt six ans, ladicte Marie Mordillat d'environ vingt ans, ladicte Catherine d'environ seize ans et ledit Chenut d'environ sept ans leurs corps a été inhumé dans le cimetière de ce lieu savoir : ladicte

Chiriac Mordillat et le dit Chemut le lendemain, la ditte Petit et Leroux le surlendemain et la ditte Marie Mordillat le vingt-tix du mois de May jour auquel son corps a été trouvé, en présence des parents et amis dont plusieurs ont signés.

Signé: J. B. Erihot - J. Regnaud - Guillaume prêtre curé.

L'inscription suivante, en lettres capitales, se trouve gravée sur une plaque de cuivre ovale-convexe.

La croix n'existe plus, mais M. Gardin, J. G., propriétaire actuel de la maison, possède toujours la plaque.

On lit sur la surface convexe:

AD. M. D. G.

M^e Antoine Jussy avocat
 au parlt^e de Paris, et M^e F^{de}
 Gogly son épouse d^{nts} à Crémont
 ont fait ériger cette croix pour
 remercier Dieu, de ce qu'ils ne sont
 pas périés dans les eaux du déluge
 arrivé à Crémont le 27 avril 1776
 jour de St Marc, après midi, par un
 orage qui ruina tout le territoire
 et les environs, dans lequel déluge
 il y eut 16 personnes de noyées
 82 maisons furent considérablement
 endommagées et 17 furent détruites
 et les habitans réduit dans
 la plus grande misère.

Cette croix a été béniée par
 M^e Joseph Guillaume prestre
 et curé de Crémont le
 dimanche 27 avril 1777

après les véspres

© Cruz Arvé.

En lit sur la surface concave (également en lettres capitales)

Cette inscription a été faite à Paris
par les soins dudit M^e Jussy, pour être
attachée à la croix qu'il a fait poser
contre la façade de sa maison à Brémont
bâtie en 1774 pour y rester à perpétuité.

Le 27 avril 1776 un ouragan affreux dévasta le village; 99 maisons
furent remplies de boue et de grêle; 17 furent renversées et ensevelirent
sous leurs ruines, hommes, femmes, enfants, dont plusieurs furent en-
traînés jusqu'à deux lieues. (Géographie historique, etc, du département de la
Meuse, par M. M. Pierson, libraire & Loiseau, Inspecteur primaire à Verdun.)

Le 4 Janvier 1837, le Conseil municipal, vote une somme de 209^{fr.}
relative aux dépenses faites pour réparations des chemins, lors du passage
de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et le décombrement des pier-
res par suite de l'orage du 8. 7^{h^u} dernier et le rétablissement de 8 pou-
ces sur le ruisseau.

Délibération concernant la nomination de délégués et experts pour
constater les désastreux effets causés par l'orage du 29 Mai 1847.

Le 27. 9^{br} 1882, par suite des pluies persistantes, le village a été inondé.
L'eau atteignit dans la grande rue une hauteur de 37 à 40 centimètres.
Au bas de la Côte du Fay, au lieu dit « le Costeau Morillon », plusieurs sour-
ces jaillirent sur une surface assez restreinte, environ 2 mètres carrés.
Ces sources qui fournirent beaucoup d'eau pendant plusieurs jours,
n'avaient plus jailli depuis 1807.

2^e: Grêle. Le sept. Coust 1778 il a fait une nuée avec une
orage remplis de grêle qui a perdu les vigne Les orge Et avoine à
Beuroy, Nobe d'Espagne Et Brémont. (Louis Bhirion.)

Il a fait une grosse nuée remplie de grêle le 15 de May 1781

presque toute les maison ont été inondée et le finage beaucoup domagé.

Délibération du 24 Janvier 1830, concernant les réparations à faire à la toiture de l'église endommagée par la grêle de l'orage du 16 Juillet 1829.

Un orage survenu dans l'après-midi du 29 Mai 1844, inonda le village. L'eau pénétra dans les maisons où elle atteignit une hauteur d'environ 1 mètre.

Le 24 Août 1857, la grêle détruisit les récoltes encore sur pied, ainsi que les vignes qui étaient bien préparées. Après l'orage on trouva dans les champs, des hêtres, des perdrix, des caillots, etc, trais par des grêlons. Huit jours après on constatait encore au lieu-dit « La vallée d'Yvet » un volume de grêlons d'environ 10 mètres cubes.

3^e Neige et Gelée. Les vignes ont été gélées le 8 May 1769 (L. Ghirion)

Le 4 Et 5 octobre 1769 il y a tombez de la Neige à une grande abondance qui a causez des dommages considerable Dans les Bois pour beaucoup de Branche Caccé (Louis Ghirion)

Le 3 May 1771 il y a tombez de la neige à abondance. (Louis Ghirion)

Dégâts causés à l'agriculture par les froids de l'hiver 1879-1880.

Arbres fruitiers et autres.	Nombre d'arbres détruits par le froid.	Valeur.
Abricotiers -----	43	. 153 ^f
Cerisiers -----	409	1510
Pêchiers -----	21	. . 36
Poyers -----	72	. 701
Pêchers -----	31	. . 75
Poiriers -----	293	1364
Pommiers -----	408	1641
Pruniers -----	759	1777
Autres arbres -----	7	. . 85
Arbustes d'agrément	422	1263
Vigne		3000
Total	2470	11605^f

Il est à remarquer qu'à une altitude de 0 à moins de 50 mètres aucune espèce d'arbres fruitiers sans distinction d'essence et de variétés n'a résisté au froid.

À une altitude plus élevée, tous les arbres fruitiers, sauf quelques exceptions insignifiantes, ont résisté au froid.

Le seigle et le blé roux, et dur du pays, le seul cultivé, ont résisté au froid.

Tout la vigne, le vert-plant a résisté, tandis que le pinçon a été plus ou moins atteint ou détruit. (Extrait d'une statistique aux archives.)

Flore et Faune de la localité. — 1^o Flore. En dehors de la culture des céréales, des farineux alimentaires, des plantes potagères, maraîchères et industrielles et de celles des prairies naturelles et artificielles, dont il sera parlé plus loin, il y a lieu de distinguer les plantes exotiques qui ne sont cultivées que comme plantes d'ornement et d'agrément et les plantes indigènes qui croissent spontanément.

Parmi ces dernières, on récolte surtout comme plantes médicinales:

Anis, Arnica, Bardane, Bouillon blanc, Bourrache, Camomille, Capillaire, Centaurée, Coquelicot, Crisson de fontaine, Douce-amère, Fromageon, Guimauve, Pierre terrestre, Lys, Mauve, Mélisse, Menthe, Millepertuis, Pas d'âne, Primèriè officinale, Sauge, Surcou, violette, etc.

Les principales plantes nuisibles sont les différentes variétés de chardon, la cuscute, connue ici sous les noms de « fil et taigne » pour la destruction de laquelle tous les moyens employés jusqu'à ce jour n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Lorsque la cuscute a envahi une partie notable d'une prairie artificielle, on prend le moyen radical de l'enterrer par un labour profond. — Le chiendent — le Bugrane, vulgairement « Condou ou Corète-bœuf » — le Cussilage pas d'âne — la Nielle des blés — la Morelle — la Mercuriale — La grande et la petite Aiguë — le Bluet — le Tarot ou Coquelicot — La Dese, vulgairement Sincorelle — le Senevé blanc et jaune.

Plusieurs ménages consomment, selon la saison, les champignons connus sous les noms de: Chevette ou Chevrotte — Champignon des friches

Boule de neige - Golmelle - Vachotte, etc.

Le 29. 7^{ème} 1876, trois membres d'une famille sont morts pour avoir mangé des champignons vénéreux.

2^o Faune. La faune de la localité est représentée par les espèces suivantes:

Quadrupèdes ~ Le cheval, le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc, le lapin domestique, le chien et le chat.

Solaire ~ La poule du pays, quelques houdans et autres variétés, l'oie, le canard et le pigeon.

Insecte utile ~ Six propriétaires s'occupent de l'éducation de l'abeille. Le nombre des ruches est d'environ 80.

Une ruche produit en moyenne 2 $\frac{1}{2}$ kg de miel et 0 $\frac{7}{8}$ (de lire).

Dans les habitations vivent le rat noir ou rat proprement dit et la souris.

Dans les bois, dans les champs et dans les ruisseaux on trouve le hérisson, la taupe, la musaraigne ou souris musette, le loir, le mulot ou rat des champs, le campagnol ou petit rat des champs et le rat d'eau.

Parmi les animaux sauvages on peut citer: le sanglier et le loup peu communs, le renard, le lièvre, le lapin de garenne, principalement dans les galeries des carrières abandonnées au lieu dit « Le flapiéd », le blaireau, le chat sauvage, la belette, le futois, l'écureuil, la chauve-souris.

Les principaux oiseaux diurnes et nocturnes sont: plusieurs espèces du genre buse, la pie-grièche, le Grand-Duc, le Hibou commun ou Moyen-Duc et le Petit-Duc, la Hulotte ou Chat-Huant, l'Effraye ou Chouette des clochers, la Chevêche ou Petite-Chouette, le corbeau, la pie, la perdrix, la caille, le merle, la grive, l'étourneau, etc. beaucoup d'espèces de bees-fins et de grimpeurs et, en général, tous les oiseaux de la région du nord-est.

L'ordre des ophidiens ou serpents n'est représenté que par la couleuvre et l'orvet, vulgairement à Crémont « Minveux ».

Les vipères, s'il y en a, doivent être très rares, car la tradition ne cite aucun cas de personne ou d'animal mordu par ce reptile.

Les insectes nuisibles les plus communs sont les différentes espèces de hanneton dont les larves ont causé l'an dernier et cette année des

dégâts considérables dans les avoines, betteraves, pommes de terre et fougères artificielles. Plusieurs propriétaires se sont trouvés dans la nécessité de retourner leurs champs et de faire suivre la charrue par une personne qui détruisait les larves mises à jour.

En mai et Juin 1887, plusieurs prairies artificielles étaient littéralement couvertes du petit hanneton brun (*Phryganea ater*.)

Les fruits sont attaqués, comme partout ailleurs du reste, par les guêpes, les forficules, vulgairement fourchettes ou perce-oreilles et les fourmis.

Les jardins sont souvent infestés par la courtillière, désignée à Crémont sous le nom impropre de « scorpion »

Bois et Forêts.

Situation. Les bois que la commune de Crémont possède sont situés sur son territoire.

Dénomination. Ces bois forment trois cantons distincts désignés par les noms de Chivraumont, Côte d'Armont et Bois Blandin; une division de ce dernier est dite la Réserve, nom dérivé de la destination de cette partie du bois.

Origine. La commune de Crémont possède ces bois depuis un temps immémorial.

Leur contenance totale d'après le cadastre serait de $139^{\text{HA}}, 48^{\text{A}}$

Et d'après les plans de l'aménagement elle est de :

Canton de Chivraumont	-----	36 ^{HA} , 08
Côte d'Armont	-----	9, 80
Bois Blandin, partie affouagère	---	53, 36
La réserve	-----	33, 14
Total:		<u>139^{HA}, 38</u>

Climat - Vents dominants - sol. Voir les articles: Géologie et climat.

Essences. La forêt de Crémont est peuplée de bois feuillus: dans les taillis exploitables les essences se présentent en moyenne ainsi: $\frac{14}{20}$ chênes; $\frac{1}{20}$ hêtres; $\frac{8}{20}$ charmes, érables, alisiers, merisiers et fruitiers; $\frac{5}{20}$ bois blancs; et $\frac{2}{20}$ morts bois. Dans les futaies ces proportions sont en moyenne de $\frac{7}{20}$ chênes, $\frac{1}{20}$ hêtres et $\frac{12}{20}$ charmes et autres bois durs.

Mode d'exploitation. D'après une ordonnance du 12 Janvier 1891, qui a prescrit l'aménagement des bois de Crimont, les $\frac{3}{4}$ de leur contenance, c'est-à-dire 99^{HA}, 24 ont été divisés en 27 coupes nouvelles d'une contenance moyenne de 3^{HA}, 97 qui subissent successivement une exploitation de taillis sous futaie. La valeur moyenne d'une coupe est de 3000^{fr}.

Le quart en réserve de ces bois contient 33^{HA}, 14. Il a été assis dans la meilleure partie de la forêt. Il a été aménagé en 1867 par M. L. E. Despaquis, géomètre à Crimont et divisé en 6 coupes exploitées tous les 5 ans. La valeur moyenne d'une coupe est de 4500^{fr}.

Etat du repeuplement. Les taillis ne sont généralement que médiocres, les bois durs n'y acquièrent que de faibles dimensions à cause de la trop grande abondance des bois blancs et des morts bois, sans qu'il y ait encore été fait de nettoyage.

Les futaies se sentent de l'état des taillis dans lesquelles elles ont été réservées et aussi du peu de profondeur que présente le sol en terre végétale dans la plus grande partie de la forêt. Elles sont généralement bas-branchues, en prommier et dépérissent sans attendre l'âge ordinaire de la caducité des arbres de ces essences, quelques parties de la forêt offrent cependant des chênes d'assez belles dimensions et pouvant prospérer jusqu'à l'âge de 120 à 140 ans.

L'ordonnance d'aménagement n'a pas déterminé l'âge auquel les futaies devront être abattues.

Produits généraux. Ils consistent principalement en bois de chauffage, bois à charbon et fagots. Les futaies chênes ne produisent en moyenne par hectare lors des dernières exploitations qu'environ 5^{m.c.} de bois de service.

Consommation. Elle a lieu surtout à Crimont et subsidiairement dans les localités voisines, selon la destination que les marchands de bois ont trouvé être la plus avantageuse pour leurs marchandises.

Produits accessoires. Les menus produits sont presque nuls jusqu'à présent. Des épurgades de bois morts et de bois blancs dans les taillis, pourraient créer à la caisse municipale une ressource annuelle de quelques centaines de francs.

Pâturage - foinage et glandée. Les habitants de Crimont ont eu le bon

espriis de reconnaître depuis longtemps que le parcours des bêtes am-
maillés dans les forêts, sans être utile à celles-ci en y faisant suffisamment
comme on l'a prétendu autrefois, les nettoiemens dont nous avons parlé
plus haut, ruine l'agriculture par des pertes d'engrais et par une mauvaise
alimentation de bestiaux.

Il y a trop peu de futaies chênes et hêtres pour que les glandées et
fronçages puissent avoir une valeur dans les bois de Crimont. Il n'y est
donc pratiqué ni saine ni grosse frature.

Prix des bois en forêt :

	1844	1846	1848	1850	1888
Bois de service, chêne, 1 ^{re} qualité, le mètre cube.	80 ^f	90 ^f	40 ^f	45 ^f	40 ^f
" " " " 2 ^e qualité, " " "	55	65	25	30	20
Bois de chauffage, quartier charme, le stère.	11	13	7	9	10
" " " " mêlé en rondins de bois dur, le stère.	9	12	5	7	7
" " " " blancs et bouppiers chêne, le stère	7	9	3,50	5	6
" " " " à charbon mêlé, par stère	4,50	6	2,50	3,50	3
Fagots faits à l'engin, par cent	35	44	22	28	30
Bourrées, par cent	14	16	7	12	12

Chasse. La jouissance de l'exercice de la chasse a été louée dans les bois de
Crimont, savoir : de 1811 à 1820 pour 20^f ; de 1820 à 1825 pour 30^f ; de 1825
à 1845 pour 60^f ; de 1845 à 1863 pour 70^f ; de 1863 à 1872 pour 395^f ;
de 1872 à ce jour 270^f.

La jouissance de l'exercice de la chasse en plaine a été louée, savoir.
De l'an 11 à 1822 pour 25^f ; de 1822 à 1859 pour 30^f ; de 1859 à
1875 pour 50^f ; de 1875 à ce jour pour 30^f.

Améliorations. Les bois de Crimont sont clos de fossés partout où ce
genre de bornage était applicable ; ailleurs, ces limites et celles de ses
coupes ordinaires sont fixés par des bornes.

Dans quelques parties du bois Blandin seulement, il serait néces-
saire d'établir des fossés d'assainissement. Le peuplement de ces bois est
généralement très abondant en taillis, mais ces taillis sont pauvres en
bois de chêne, qui fournissait le plus d'argent dans les coupes et qui est

aussi le plus réclamé pour la consommation. De plus la presque totalité des brins de chêne qui se trouvent dans les taillis reposent sur des souches surannées dont les reproductions chétives s'étalent sur le sol et buissonnent au lieu de s'élever. Il est nécessaire d'entretenir dans cette forêt une pépinière de chênes de 9 à 10 ares dont les produits seraient plantés au nombre de 3 à 4000 par hectare dans les coupes, au fur et à mesure de leurs exploitations. (Extrait d'un mémoire statistique des bois communaux déposé aux archives.)

Gelée de l'hiver 1879-1880. La vente des produits du bois gelé dans les forêts communales s'est élevée à 447,50 (Répertoire.)

Incendie. Le recépage des coupes N^{os} 6 et 7 incendiées le 20 Avril 1887, a produit 748 fagots vendus 198,22 (Répertoire.)

Population.

	Population	Maisons	Feux ou Ménages.	Observations.
Ann VI	"	"	160	effouages de l'an 6; portions
Ann VII	"	"	164	inf. de l'an 7; inf.
1806	689	"	"	Budget de 1810
1820	699	"	"	inf. de 1822
1828	756	"	"	inf. de 1828
1831	816	"	"	Etat nominatif.
1836	822	"	230	inf.
1841	937	"	242	inf.
1846	883	"	256	inf.
1851	886	133	253	inf.
1856	822	134	240	inf.
1861	815	135	238	inf.
1866	712	187	221	inf.
1872	627	187	203	inf.
1876	623	183	202	inf.
1882	623	177	197	inf.
1886	586	169	189	inf.

Le chiffre de la population s'est accru après l'établissement de deux filatures de coton à Renesson, par M. M. Herbillon et C^{ie}. Elles occupaient en moyenne 22 ouvriers de Crémont et de Robert-Espagne.

La population a diminué lorsque ces 2 filatures ont été remplacées par une fabrique de bleu d'outremer, qui n'occupe plus autant d'ouvriers. Actuellement 30 pour Crémont.

Toutes les maisons sont construites en pierre, et presque toutes avec de la pierre ^{ou tuille} provenant des carrières de Brillon et Sille sur Saule. Elles sont couvertes en tuile; quelques-unes en ardoise.

Agriculture.

Étendue du territoire au point de vue de chacune des affectations ci-après.

	D'après le cadastre.		En 1887.	
	HA		HA	
1° Céréales	360, ..		373, ..	
2° Pommes de terre	35. ..		40. ..	
3° Betteraves	35. ..		50. ..	
4° Prairies artificielles	40. ..		133. ..	
5° Fourrages annuels	10. ..		10. ..	
6° Prairies naturelles	4. 80		3. ..	
7° Herbages	3. 52		3. 52	
8° Plantes oléagineuses	2. 50		5. ..	
9° Vignes	28. 47		5. ..	
10° Cultures potagères ou maraîchères	3. ..		4. 50	
11° Bois de la Commune	132. 38		132. 38	
id. des particuliers	133. 62		148. ..	
12° Fâchers mortes	325. 68		208. 27	
13° Friches et terres incultes	47. ..		42. ..	
14° Routes, chemins, sentiers et mes d'après le cadastre	22. 98		29. 60	
15° Cours d'eau	1. 53		1. 53	
16° Chemins de fer à voie étroite			0. 16	
17° Terrains bâtis appartenant à la commune	0. 11		0. 20	
18° id. id. aux particuliers	3. 75		4. ..	
19° Place publique, aisances or cimetièrre	0. 16		0. 34	
Superficie totale du territoire	1189 ^{HA} 50		1189 ^{HA} 50	

Morcellement du sol.

Désignation.		Nombre de parcelles	Contenance en hectares.
Parcelles constituant le territoire agricole -----		5543	903
		Nombre de cotes.	Contenance en hectares
Cotes de propriété ou d'impôt foncier (par catégories de contenance)	au-dessous de 1 hectare -----	210	61
	- de 1 à 2 hectares -----	72	107
	- de 2 à 3 -----	29	69
	- de 3 à 4 -----	18	62
	- de 4 à 5 -----	15	42
	- de 5 à 7 -----	20	63
	- de 7 à 10 -----	11	87
	- de 10 à 20 -----	18	237
	- de 20 à 30 -----	4	102
	- de 30 à 40 -----	2	73
Cotaux		399	903

Étendue des exploitations rurales, c'est-à-dire l'ensemble des terres cultivées par un seul individu, que ces terres forment un tout compact ou soient composées de parcelles éparpillées.

Nombre des exploitations rurales.						Nombre total des exploitants
au-dessous de 1 hectare	de 1 à 5 hectares	de 5 à 10 hectares	de 10 à 20 hectares	de 20 à 30 hectares	de 30 à 40 hectares.	
62	64	28	18	3	2	177

Valeur vénale et prix moyen annuel du fermage d'un hectare de terres.

Classement des terres.	Proportion pour 100.	Valeur vénale des terres labourables	Observations.
Terres de 1 ^{re} classe	2	3000 ^f	La superficie des prés naturels est insignifiante. Les quelques vignes qui restent ne trouvent plus d'acquéreurs. Dans un avenir prochain elles seront à peu près toutes défrichées, le rendement étant nul, pour cause de gelée, depuis environ 20 ans.
id. 2 ^e -	13	1500	
id. 3 ^e -	41	750	
id. 4 ^e -	32	500	
id. 5 ^e -	12	100	

Avant 1870, le prix moyen annuel du fermage d'un hectare de terres labourables était de : 60^f.

En 1888, il n'est plus que de : 35^f.

Population agricole, classée d'après le mode d'exploitation du sol.

Cultivateurs propriétaires { cultivant par leurs propres bras et ceux de leur famille... 23
 { cultivant pour eux-mêmes et pour autrui en qualité de fermiers... 18

Salaires des travailleurs agricoles. Nota : Il est le même en hiver qu'en été!

Désignation.	Homme	Femme	Enfants
Salaires moyen d'un journalier agricole nourri	2,5 ^f	1,2 ^f	0,60 ^f
id. non nourri	3,5 ^f	2,5 ^f	"

Gages annuels des domestiques de ferme au-dessus de 16 ans : 300^f

Outils agricoles.

Machines agricoles.	}	Charrues perfectionnées -----	Nombre.	28
		Houes à cheval -----	id.	10
		Machines à battre fixes et circulantes -----	id.	13
		Faucheuses mécaniques -----	id.	2
		Moissonneuses mécaniques -----	id.	2
		Paneuses et rateaux à cheval -----	id.	1

Amendements et engrais employés par l'agriculture.

Engrais d'étable : environ 55.000 quintaux dans l'année.

Plâtre : 150 quintaux dans l'année.

Cultures et rotations.

Rotation triennale	}	1 ^{re} année. Froment - quantité de fumier par hectare : 225 7 ^e
		2 ^e - " " " " " " " "
		3 ^e - Racines et jachères mortes. id. 180 quintaux

Produits suivant les statistiques.

Années	Céréales ou autres farineux	Culture industrielle (Colza.)	Pommes de terre.	betterave fourragère	Prairies artificielles	Lin.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres	quintaux	quintaux	Hectolitres.
1854	11795	20	1080	4500	3780	270
1860	10646	"	1050	"	"	"
1871	5983	180	3900	"	"	Depuis 1871, la récolte a été à peu près nulle.
1880	6848	60	2160	6300	4400	
1887	5850	128	2800	6500	5490.	

Culture potagère et maraîchère.

Environ 4 hectares rapportant chacun, année moyenne 1500 francs.

Renseignements divers. (Moyennes de 1854 à 1887 inclus.)

Désignation des cultures.	Superficie moyenne cultivée.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune	Production moyenne par hectare.		Poids moyen de l'hectolitre.
				en grains, racines et tubercules	en paille.	
				Hectolitres	quintaux	
Froment	200	2,20	6,5	13,5	15	76
Seigle	3	2,00	6,5	13	10	70
Orge	20	2,20	10	13	14	67
Avoine	200	2,40	9	18	15	45
Legumes secs	3	1,60	9	9,5	"	78
Pommes de terre	35	12	7	75	"	70
Betteraves fourragères	42	3 kilogr.	30000 plants par hectare.	100 quintaux	"	"
Colza.	4	10 litres	190	19 ^{he}	"	"

Renseignements divers sur les animaux de ferme.

Espèces d'animaux.	Nombre d'animaux existant en						
	1851	1872	1873	1875	1880	1885	1887
Chevalline (adultes et jeunes.)	80	73	64	63	75	79	73
Asine	1	4	5	4	5	1	1
Bovine	191	166	210	220	281	204	237
Ovine	400	531	508	500	291	550	529
Porcine	290	115	180	185	110	112	104
Caprine.	12	36	39	39	52	17	19
Canine	20	17	17	23	32	37	39

Principaux produits des animaux en 1887.

Désignation.	Production totale.	Valeur totale.	Valeur moyenne.
Lait (en hectolitres.)	2246	26.952 ^f	de l'hectolitre: 12 ^f
Laine (en quintaux)	8,78	2634 ^f	du quintal: 300 ^f
Miel (en kilogrammes)	162,5	325 ^f	du kilog.: 2 ^f
Cire (— —)	32,5	97 ^f	id. : 3 ^f
Oufs. (en douzaines)	6200	4960 ^f	de la douz.: 0 ^f 80
Lapins (nombre de)	700	1050 ^f	de l'unité: 1 ^f 50
Pigeons (nombre de)	150	112 ^f	id. : 0,75

Arboriculture.

Arbres à noyau: Valeur de la récolte, année moyenne: 800^f
 Arbres à pépins: — id — — id — : 400^f

Élevage et Alimentation.

On n'éleve que les animaux des races bovines et ovines, les prairies naturelles faisant défaut pour l'élevage du cheval.

On achète les jeunes porcs ou gorets aux marchands qui passent fréquemment dans le village.

Les animaux reçoivent pour nourriture des fourrages secs et verts, de l'avoine, de la farine d'orge, du son, des betteraves, des pommes de terre cuites, des navets, etc.

Renseignements divers.

Les premiers may 1771 le bled se vend 5^f5^s l'orge 3^f10^s le boisseau.
 Le bled diminué La miché de douze livre ne se vend plus que 26 sols
 ce huit septembre 1771. (Louis Chirion.)

A présent on vend le bled trois livres dix sols six deniers,
 l'orge cinquante sols le boisseau encore à t'on bien de la peine à en

trouver se quinze avril 1775. (Louis Bhirion.)

Le Bled se vend 3th et Luge 34 et 36th le Boisseaux Et le vin trois Caus neuf la pièce ce 17 février 1776. (Louis Bhirion.)

A présent on vend le Bled 52 sols le 14 Juillet 1776. (L. B.)

Le vendredy 23 May 1777 nous avons eu du Bled à Ber à un petit écus la paire de boisseaux.

Cejourd'hui huit Juin 1777 out à la miche de pain à Ber 16 sols (Louis Bhirion.)

Nous soussignez Gabriel Chenû Et Claude Popaqui Et Claude Briquet, tous trois Labourours demeurants à Crimont Peçoinoisson avoir reçu de Mange Chenû Sindic en l'année 1788 la somme de quarante six sols six denier pour avoir fait la visite pour metre le Dard des moisson ce trois Caus 1788 en Ligné Gabriel Chenû (quittance)

La présente année 1773 il y a eû des noisset (noissettes) en abondance, On a fait 349 pièces de vin compris le vin de pressoirs cette même année 1773. (Louis Bhirion.)

Le 22 avril 1774 les vignes ont été gellée (Louis Bhirion.)

Le vendredy Saint 17 Avril 1778 Les vignes ont été fort gellée. Le vin été à seize sols le pot on l'a augmenté on la mis à dix huit de cette gellée il ny a simplement que les vignes de gellée et dans le courant de may il a été remy à seize sols. (Louis Bhirion.)

Vignes: — Nature des cépages: Pineau blanc; pineau noir; très peu; Tert-plant; Bourguignon; Gros blanc; ces variétés se trouvent mêlées Depuis environ 8 ans, on n'attache plus d'importance à la culture de la vigne qui, à cause de sa situation et du terrain calcaire, pousse de bonne heure et est ravagéé par les premières gelées du printemps.

Industrie.

1^o Bleu d'outremer. La fabrique de bleu d'outremer occupe les bâtiments des anciennes filatures de coton.

Cette industrie a été fondée en 1868 par M. M. Deschamps, frères. Dans l'usine de Renesson on achève la fabrication des couleurs. Le travail préparatoire se fait dans l'usine de Vieux-Jean d'Heurs, commune de Lisle-en-Frigault.

Depuis quelques années, on a établi à Renesson une fabrication de bleu foncé dit « Bleu de Dôle ».

Les 2 usines occupent, en moyenne 14 ouvriers des 2 sexes, de 12 ans et au-dessus, qui habitent les villages environnants.

Les salaires varient de 1,50 à 7⁵ par jour pour 12 heures de travail.

L'établissement peut livrer par an des produits s'élevant à 900.000 kilogrammes de différentes couleurs et nuances, en poudre, boules, pastilles, etc. (Archives, statistiques.)

2^o Fromagerie. Une fromagerie a été établie en 1867 par M. Fondeux-Mallet.

On y fabrique, principalement en hiver : Façon du Grand et du Petit-Brie, et en été : Façon Colmar.

La fromagerie utilise en moyenne par an 2912 hectolitres de lait, savoir : du 1^{er} Mai au 1^{er} Septembre environ 14 hectolitres par jour, et du 1^{er} Septembre au 1^{er} Mai 10 hectolitres, qui produisent environ 50.000 kilogrammes de fromage par an, au prix moyen de 1,10 le kilog.

La commune de Crémont fournit en moyenne par jour 150 litres de lait, soit par an 547⁵ ^{HL}, qui à raison de 12⁵ par hectolitre, produisent 6870⁵.

Lieux d'exportation : Bar-le-Duc - Nancy - Epervain - Reims - Bourg (Ain) - Paris et quelquefois en Belgique.

Outre le fromage, le lait produit environ 400 kilog. de beurre par an. Le petit-lait est donné aux porcs, le fabricant en élève de 30 à 32 par an. (Renseignements fournis par M. Fondeux, Ernest, fabricant actuel.)

3^e Carrières. Il y a sur le territoire de la pierre de plusieurs qualités.

Au nord et au lieu dit « Le Plapied » la Pierre morte.

Les carrières qui fournissent cette pierre sont anciennes et 3 étaient encore en cours d'exploitation en 1851. Elles sont souterraines et ont environ 100 mètres de profondeur horizontalement avec plusieurs embranchements; leur largeur moyenne est de 6 mètres et leur hauteur de 2 mètres. On y entre de plain-pied par une tranchée qui aboutit sur le chemin et elles n'ont d'autre issue que la porte d'entrée.

Les exploitants n'y peuvent travailler qu'à la lampe.

Les produits qui consistent en dalles pour cabrelages, marches d'escaliers, pierres pour évier, étaient utilisés dans les villages environnants.

Le propriétaire de l'une de ces carrières fait encore de petites fournitures de temps à autre.

C'est la pierre de Sérrouville (Meuse) qui, en raison de sa qualité et des voies de transport par le chemin de fer, a porté préjudice à la pierre morte de Crémont et en a interrompu l'extraction.

Cette pierre se vendait: Marches, 2^e le mètre de longueur sur 0^m 34 à 0^m 40 de largeur et 0^m 18 de hauteur. — Eviers, 6^e le mètre carré. — Dalles, 2, 5^e le mètre carré.

Puissance: 1^m 30 à 1^m 65.

Également au nord et au lieu dit « Côte des Pleignes », on exploite en meillons et à ciel ouvert, un calcaire ferrugineux compact, vendu au prix de 2^e le mètre cube. Il est employé pour constructions et clôtures.

Puissance: 0^m 80.

Au sud, on exploite à ciel ouvert, un calcaire lamachelle désigné sous le nom de « Pierre de roche ». On en fait d'excellents pavés qui sont très recherchés. Ils ont pour débouchés la Meuse et les départements limitrophes de l'Ouest.

On vend 3,50 le mètre carré pour lequel il faut 26 ou 27 gros.
pouces et 45 à 50 moyens.

Puissance: 1^m 50.

On sud-ouest, à la limite des territoires de Ville-sur-Saulx et Lisle-en-Rigault, on exploite à ciel ouvert un calcaire disposé en 5 bancs ou couches.

1° La couche inférieure, appelée « Dame de fond », repose sur la pierre de roche, décrite ci-dessus; elle est légère, serrée et compacte, d'assez bonne qualité. On en fait des dalles pour couvrir les aqueducs.
Puissance: 0^m 35.

2° « Le banc de clous » en raison des nœuds qui s'y trouvent et qui ont de 10 à 15 centimètres de diamètre. Pierre blanche à grains plats. Les morceaux exempts de clous ou nœuds servent à faire des dalles pour carrelages.

Puissance: 0^m 35.

3° « Le banc mêlé » nuancé d'ocre et de blanc, est exploité pour auges, abreuvoirs, pierres à fruits.

Puissance: 0^m 80.

4° « Le fin banc » calcaire blanc oolithique analogue à celui qui est exploité à proximité dans les carrières de Ville-sur-Saulx. Il est utilisé pour les constructions.

Puissance: 0^m 70.

5° Enfin le banc supérieur dit « Dame de croûte » calcaire gris avec lequel on fait des moellons et des bornes.

Puissance: 0^m 80.

La pierre provenant de ces carrières est vendue en moyenne 12^{fr} le mètre cube.

Ces carrières sont voisines du lieu dit « Les Vieilles Carrières », où l'on a extrait très anciennement des pierres de même nature, avec lesquelles ont été bâties l'église de Brimour, plusieurs églises antiques des villages environnants et très vraisemblablement la cathédrale de Châlons-sur-Marne, les églises de Vitry-le-François, du Grand-Mourmelon, etc.

Ces pierres et surtout celles provenant de la couche dite « Le Dame-mède » ont été utilisées en grande quantité pour la construction des écluses, aqueducs, ponts, etc. du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de l'Est.

4° Machines agricoles. Il existe dans la commune 2 ateliers pour la construction des instruments agricoles : machines à battre fixes et ambulantes, vans, coupe-racines, etc.

Ils livrent en moyenne 8 machines neuves par an et en réparent une douzaine. Avant 1870, l'un des fabricants en livrait jusqu'à 50.

Prix d'une machine non-vanante : de 650^f à 700^f

— vanante : de 700^f à 750^f

Exportation : Meuse et départements limitrophes.

5° Moulin et Huilerie. Le moulin à grains mû par l'eau du ruisseau de Brimont moult en moyenne 1040 hectolitres par an.

L'huilerie attenante au moulin, produit annuellement 5 hectolitres d'huile que font faire quelques habitants.

Voies de communication et trafic.

Chemin de 7^{de} Con N° 2 de Bar-le-Duc à Briancourt. Ce chemin est désigné aujourd'hui sous la dénomination de « Chemin de 7^{de} Con N° 2 de Brimont à Courrupt ». Longueur totale 46982 mètres. Il a son origine au village de Brimont et vient se terminer à Courrupt, dans la vallée de Biesme.

La partie construite en 1854 sur le territoire de Brimont a une longueur de 1227 mètres.

Chemin de 7^{de} Con N° 3 de Combles à Bécerville. Longueur totale : 2141 mètres. Ce chemin traverse le territoire de Brimont sur une longueur de 4294 mètres.

Pour éviter la côte dite « de Brimont », ce chemin a été rectifié sur une longueur de 2346 mètres.

Chemin vicinal ordinaire de la Ruelle-Furquille. Longueur totale 3018^m dont 2593 mètres à l'état d'entretien et 425 mètres de lacune.

Il est en entier sur le territoire de Brémont.

Ce chemin prend naissance sur le chemin de 7^{de} Con N° 3 entre les maisons de M. M. L. E. Desparquis et Deschamps-Morel, il dessert une partie du territoire et se termine à la forêt communale de Chircaumont.

Chemin vicinal ordinaire de Brémont à Robert-Espagne et Deurey.

La longueur sur le territoire de Brémont est de 369 mètres.

Il prend naissance sur le chemin de 7^{de} Con N° 3 près du Bour des Brebis.

Chemins ruraux et sentiers. Il résulte des tableaux des chemins ruraux des 20 avril 1834 et 6 février 1849, que le nombre des chemins ruraux est de 23 et qu'ils ont une longueur totale de 21688 mètres. (Qu'un de ces chemins n'est reconnu suivant la loi du 20 août 1881.) ; Que le nombre des sentiers est de 20 et qu'ils ont une longueur totale de 4386 mit.

Chemin de fer à voie étroite d'Hainoville à Criaucourt par Revigny.

Construit suivant l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1878.

Il y a une gare à Brémont, avec embranchement pour l'usine de Renesson.
(Voir la Carte générale.)

Trafic.

Les grains en excédant sont transportés par voiture principalement au moulin de Mognéville et aux M^{ts} de grains à Revigny.

Le chemin de fer à voie étroite transporte des matières premières et une partie des produits de l'usine de Renesson et une grande partie des produits des carrières.

Administration communale.

Principales autorités et fonctionnaires.

Procureurs fiscaux.

1665-1706.	Claude Cheneu, procureur fiscal des hautes justices de Renesson et Crémont et notaire au tabellionage de Bar. Décédé le 20.7 ^{bre} 1706, âgé de 82 ans, inhumé dans l'église de Crémont.
1706-1717	Claude Jacquemot. Exercit auparavant les fonctions de Greffier.
1717-1748	François Jussy. En 1731 il est qualifié « Procureur fiscal et notaire à Crémont au tabellionage de Bar ou au bailliage de Bar. Décédé le 9 juillet 1748, âgé de 56 ans.
1748-1790.	Jean-Baptiste-François Jussy, fils du précédent, décédé propriétaire le 14 thermidor an X.

Lieutenants es hautes justices.

1638	André Demarge, Lieutenant en la haute justice de Crémont (qualifié dans un emprunt en date du 29.7 ^{bre} 1638.)
16... 1754	Pierre Hugot, Lieutenant es hautes justices de Renesson et Crémont. Dénommé en cette qualité dans un jugement du 1 ^{er} 8 ^{bre} 1699, qui condamne les habitants de la communauté à payer à Bernet, François la somme de 1754 francs 5 gros 1 blanc barrois. Décédé Lieutenant le 4 Juin 1754, âgé de 80 ans.
1754-1763	François Bernet. Il était auparavant Sergent et Greffier. Décédé le 31 Janvier 1763, âgé de 73 ans.
1763-178...	Augustin Petitprêtre. Exercit encore sa charge le 12.9 ^{bre} 1785.
1789	Joseph Chenut, Lieutenant des Hautes Justices de Renesson et Crémont.

Ecuyers - Avocats et Juges en garde - Gruyers.

- 1673-1699... Gabriel Claudot. Avocat en parlement, Juge en garde en hautes justices de Crémont, Beurey, etc. Il exerçait encore sa charge le 8 Juin 1694. Beau-frère de messire Nicolas Le Moine, Conseiller au parlement de Metz.
- 1699 Jacquemot, Juge (Jugement du 1^{er} 28^{bre} 1699, page précédente)
- 1709 Antoine Syard. Avocat en Parlement et Juge en garde des Hautes Justices de Renesson et Crémont, etc. Le 16. 7^{bre} 1748, il est qualifié Ecuyer, avocat gruyer des Hautes Justices de Renesson et Crémont. (Archives, article: Glandie, forêts.)
- 17...-1790 Charles-Hubert, Terre, Ecuyer, Avocat à la Cour, Juge garde et gruyer des hautes justices et grueries de Renesson et Crémont. (Archives. recouvrements et adjudications de la forêt.)

Contrôleurs - Notaires - Greffiers et Sergents.

- 1638 J. Claudot, greffier en la haute justice de Crémont. (Emprunt du 29. 2^{bre} 1638.)
- 1685-1702 Gabriel Chenu, greffier
- 1699 J. Jussy, Contrôleur. Il exerçait encore le 13. 9^{bre} 1704 (Jugement du 1^{er} Décembre 1699, page précédente.)
- 1699 Nicolas Leroux, Sergent es hautes justices de Crémont. Il exerçait encore en cette qualité le 22. 9^{bre} 1704.
- 1702-1754 François Bernet. Sergent et Greffier en la haute justice de Crémont. Il devint Lieutenant en 1754.
- 1703-1706 Claude Jacquemot, Greffier en la haute justice de Crémont. Il devint Procureur fiscal en 1706.
- 1748 François Reboulet, Sergent des hautes justices de Renesson et Crémont.
- 1751-17... François Bricnot, Notaire au Cabellionage de Bar et Greffier es hautes justices de Renesson et Crémont. Il exerçait encore ses fonctions le 27 Octobre 1756.
- 1761 Jacques Bricnot, Sergent es hautes justices (quittance du 28. 7^{bre} 1761.)
- 1774-1790 Antoine Jussy, Avocat en Parlement et Greffier en chef des

-hautes-justices de Penesson et Crémont. Il est décédé le 6 Mai 1790 à l'âge de 54 ans (voir page 9)

- 1781 Claude Busselot, dit la Jeunesse, sergent des hautes justices de Penesson et Crémont, demeurant à Crémont.
- 1785 Jean-Pierre Regnaut, sergent es hautes justices de Penesson et Crémont
- 1787 Felix Cornand, sergent des hautes justices de Penesson et Crémont.

Chirurgiens - Architectes - Géomètres - Carpentiers.

- 16...-1697 Claude Viardin, M^e Chirurgien
- 1697-1701 François Couchot, dit Le Brun, M^e Chirurgien.
- 1701-1730 Gabriel Petit, M^e Chirurgien. Décédé le 8 février 1730
- 1721-1755 François Petit, M^e Chirurgien. Dans l'acte de naissance de son fils du 27 avril 1743, il est qualifié : « M^e Chirurgien juré aux rapports dans le bailliage de Bar, résidant à Crémont. Décédé le 5 Juillet 1755 âgé de 59 ans.
- 1721 François Pernet, arpenteur ordinaire des Justices de Penesson et Crémont.
- 1770 Gabriel Trichot, Architecte et Substitut du Procureur fiscal es haute Justice de Penesson et Crémont (acte de l'Évêché du 31 Mars 1770)
- An XII François Mougnot, Officier de santé, décédé en cette qualité le 8 février 1807, âgé de 76 ans.
- 1824-1877 Georges Despaquis, Géomètre - Carpentier
- 1846-18... Louis-Emile Despaquis, *id.* (toujours en exercice)

Maires - Syndics - Agents - Officiers publics - Maires et Adjoint.

- 1638 Claude Trichot, Maire du village de Crémont (Empereur du 29 Mars 1638.)
- 1699 Jacques Vielhomme, Syndic.
- 1700 Claude Morel, *id.*
- 1721 Augustin Pernet et Claude Demange, Syndics.
- 1748 François Pernet, Syndic
- 1760 Pernet, *id.*

1762	Nicolas Leroux, <i>Syndic</i> .
1764 et en 1781	Claude Dussetot, dit La femme, <i>Syndic</i> .
1772	Nicolas Dussetot, <i>Syndic</i> .
1781-1782	Jean Dussetot, <i>-is</i> .
1782 et 1784	Augustin Petitpêtre, <i>Syndic en 1782 et Maire en 1784</i> .
1783	François Petit, <i>Syndic</i> .
1784-1785	Menge Chenû, <i>is</i> .
1784 et 1789	Nicolas Chirion, <i>is</i> .
1784 et 1789	Sauvois, <i>Procureur des habitants et Communauté de Trémou</i> .
1785 et 1786	Nicolas Jussy, <i>Syndic</i> .
1786	Jean-Baptiste Bricot, <i>Syndic</i> .
1787-1790	Jean-Pierre Regnaut, <i>is - et Maire-syndic en 1790</i> .
1788-89 et 90	Pierre Hugot, <i>Syndic</i> .
1790	Augustin Dalichamp, <i>Procureur-syndic</i> .
25 ⁸ ju 1792	François Petit, <i>Maire</i> .
1792 - an IV	Menge Chirion, <i>Officier public</i> .
An IV - VI	Hyacinthe Charuel, <i>Agent de la Commune</i> .
<i>is</i>	J. Chirion, <i>Adjoint</i> .
An VI - VIII	Joseph Chenû, <i>Agent de la Commune</i> .
An VIII - IX	François Mougenot, <i>Maire (nomination préfectorale du 11^{er} nivârial an 8)</i> .
An IX - X	Jean-François Morel, <i>Maire</i> .
<i>is</i>	Menge Thomassin, <i>Adjoint</i> .
1802-1807	François-Pierre Morel, <i>Maire</i> .
1807-1815	Menge Thomassin, <i>Maire</i> .
1807 et 1812 et 1815	Jean-Bielhomme, <i>Adjoint</i> .
1808-1812	Menge Joseph Chenû, <i>Adjoint</i> .
1815-1819	Victor-Alexandre Lefebvre, <i>Maire</i> .
1815-1817	Joseph Chenû, <i>Adjoint</i> .
1817-1823	Claude-Melchior Mathiot, <i>Adjoint</i> .
1819-1823	Joseph Chenû, <i>Maire</i> .
1823-1826	Jean-Benoît Delorme, <i>Maire</i> .
<i>is</i>	Jean Despaquis, <i>Adjoint</i> .
1826-1829	Joseph-François Morel, <i>Maire</i> .
1826-1831	Claude-Remy Mordillat, <i>Adjoint</i> .

1829-1831	Jean-Baptiste Pernet, Maire.
1831-1834	Jean-Baptiste Mallet, Maire.
1831-1834	Joseph-Memmie Chenut, Adjoint.
1834-1836	Jean-Baptiste Demange, Adjoint.
1836-1848	Joseph, Mayor, Adjoint.
1848-1860	François-Alexandre, Lohrion, Adjoint.
1860-1868	François-Etienne, Hubstenot, Adjoint.
1868-1877	Georges Despaquis, Maire.
1868-1871	Jean-François, Pierre, Adjoint.
1871-1883	Louis-Auguste, Jobart, Adjoint. Fait les fonctions de Maire du 19.7 ^{le} 1877 au 2 Mars [1878.]
1878-1884.	Louis-Emile Despaquis, Maire.
1883-1884	Charles-François Morel, Adjoint.
1884-1888	Auguste Maxe, Maire.
1884-1886	François-Auguste Trichot, Adjoint (Démissionnaire en 8 ^{le} 1886; il n'est pas remplacé.)
1888-18...	Louis-Emile Despaquis, Maire (en exercice.)
1888-18...	François-Auguste Trichot, Adjoint (en exercice.)

Chapelains - Prêtres desservants ou Administrateurs de la paroisse.

1667	Orzot, prêtre chapelain de la chapelle de Penesson.
16...-1679	François Demange, - is.
1711-....	Jacques Rouyer, is.
1746	Gaillard, is.
1653-1677	De-Saux, Curé de Crémont.
1677-1696	Claude Dufour is.
1696-1711	Estienne Nyard is. Docteur en théologie, chanoine de l'insigne collégiale de St-Maxe de Bar, en 1710.
(1711 février ou Mars)	Jacques Rouyer, prêtre chapelain, administrateur de la cure de Crémont.
(1711 juin.)	Joseph-Martin de Beauval, prêtre, curé de Crémont.
7 ^{le} et 8 ^{le} 1711	Ferdinand de la Conception, Carme déchaussé du Couvent de Bar-le-Duc, Administrateur de la cure de Crémont.
1711-1717	Charles de Raibay, prêtre, curé de Crémont. Les religieux de Grand-Hours desservent la paroisse pendant ses nombreuses absences, maladie.

1717-1718	Claude Gallois, prêtre desservant la paroisse de Crémoux	
1718-1728	F. Lorrain,	-is-
1728-1732	Simon Meurice, prêtre administrateur de la cure de Crémoux	
1732-1733	Gabriel Jacquin,	-is-
1733-1745	Jean-Antoine Choppin,	-is-
1745-1746	P. Saintin,	-is-
1746-1755	François Marotte, prêtre curé de Crémoux, décédé le 23 juin 1755	
1755-1759	J. P. Sigorgne,	-is-
1759-1777	Joseph-Willlaume,	-is- décédé le 20 7 ^h 1777
1777-1805	François Harier Durel,	-is- is. le 3-7 ^h 1804
1805-1814	Jean-Baptiste Thomas,	-is-
1814-1816	Claude Hbiéard, curé de Robert-Espagne, desservant Crémoux	
1816-1823	Jean-François Guenaudon, curé de Crémoux	
1823-1830	Pierre-Marie Omé,	-is-
1830-1838	François-Auguste Charroy,	-is-
1838-1846	Charles Rénel,	-is-
1846-1856	François Donard,	-is-
1856-1869	Joseph Faratte,	-is-
1869-18	Eugène Zétable Marbaque	-is- (en exercice)

Instituteurs.

1677	Nicolas, Petitprestre, Régent des Ecoles de ce lieu (acte de mariage du 1 ^{er} février 1677.)
1684	Nicolas, Blondelot, Recteur des Ecoles de Crémoux.
1699-1714	Henry, Chevallier, Recteur d'École de cette paroisse
1714-1720	Nicolas Pasquet, Recteur d'École
1720-1764	Claude Morel, Recteur d'école (Décédé à Crémoux le 8-7 ^h 1768, âgé de 73 ans, sous la qualité de « ancien maître d'école d'icelle »)
1764-1794	Jean-Pierre Regnant, Régent, Recteur ou Maître d'école. (Il devint greffier du Juge de Paix du Canton de Deurey, le 3 floréal an 2. - Décédé à Crémoux le 16 juin 1824, âgé de 79 ans. - Natif de Sermaize.)
1794-.....	Jacques Chirion, Instituteur.
1801-1832	Jean-Baptiste-Ambroise Jacquinet, Instituteur (décédé le 23 juin 1832)
1832-1866	Joseph Mettavant, Instituteur. (Décédé le 20 février 1866.)

1866-1872 François, Mèlignon, *Instituteur*
 1872-18... Jacques, Demard, *id.* (en exercice) *q* collectionneur
 d'hyéméoptères.
Institutrices.

1761 Marguerite Darrois, *Régente d'école en cette paroisse.* (acte
 de baptême du 2 Mars 1761.)
 1782 et 1784 Il y a aux archives de la mairie 2 quittances (1782 et 1784) concernant
 le logement de la sœur d'école.
 18--1812 *M^{re} Catherine.*
 1812-1823 *M^{re} Victoire.*
 1823-1833 *M^{re} Euphrasie Lesieur.*
 1833-1837 *M^{re} Marie.*
 1837-1842 Caroline Renaudon (*laïque*).
 1842-1844 *M^{re} Anselme.*
 1844-1884 *M^{re} Eugène Godard, (Directrice).*
 1844-1849 *M^{re} Léontine et M^{re} Théodosie, (adjointes);*
 1849-1884 *M^{re} Placidie Husson, (adjointe);*
 1884-1893 *M^{re} Marie-Thérèse, Claude (Directrice) En exercice.*
 1884-1893 *M^{re} Apollinaire Jayer, Directrice d'école maternelle et à
 partir de 1887, Adjointe dirigeant une classe enfantine.*
 1893 - M^{lles} Baillot, Louise
 - Baillot, Marie

Receveurs et Percepteurs.

An VI et an VIII François Bernet, *Receveur de la Commune*
 An VII et an XI Jean-Benoit Martin, *- id -* Réside à Dewrey
 An VIII Joseph Chenut, *- id -*
 An IX Jean-Baptiste Dusselet, *id -*
 1807-1808 François Huant, *Percepteur et Receveur*
 1808-1810 J^r Bériot, *Percepteur des contributions directes.*

1820-1840	Denois Dubarnel, Receveur municipal, réside à Robert-Espagne.		
1840-1851	Justin Dönct,	is.	réside à Saurey.
1851-1855	Dasset.	is.	réside à Robert-Espagne
1855-1861	Caillard	is.	réside à Sar. le Duc
1861-1874	Jacques Moinot	is.	is.
1874-1882	Paul. Antoine	is.	is.
1882-18...	Champigneulle	is. (en exercice)	is.

Gardes champêtres.

Nota: Avant 1851 il y avait 2 et même 3 gardes champêtres, depuis cette époque il n'y en a plus qu'un.

1787	C. Busserot	1846-1851	F ^{ois} Zacharie Bricot
1824-1842	J ⁿ B ^{te} , Dépaquis	1851.	J ⁿ B ^{te} Thomassin
1824	Claude. Gillet	1851-1860	Alexandre Thomassin
18...-1827	Claude. Busserot	1860-1881	F ^{ois} Alexandre Bivion
1827-18...	André-François Bricot	1881-1882	François Jacquemot
1829-1832	Melchior Guillaume, Naisse	1882-1884	Emile-Eugène Morizot
1832-1839	François Mordillat	1884-1888	Charles-Jules Compam
1839-1847	Claude. Gillet	1888-18...	Joseph Masset (en exercice)
1843-1851	Claude Baudier.		

Gardes forestiers.

17...-1797	Jean Collot (exercisait le 20 avril 1784)	1866-1869	Jean Chanot
1786	François Demange	1869-1870	Louis. Eléonore Oudin
1787	Pierre Demange	1870-1874	M ^{os} Emmanuel Dupuis
1789-1797	J ⁿ Mansuy Bricot	1874-1875	Philippe-Louis Duprés
18-1819	Jean Collot (exercisait en 1810)	1875-1876	J ⁿ Jules Yardin
18...-1834	Nicolas Chevenin (exercisait en 1825)	1876-1884	Emile-Eugène Morizot
1834-1836	François Cordier	1884-1886	Jean-Emile Douchy
1836-1861	J ⁿ B ^{te} Couchot	1886-18...	Joseph Masset (en exercice)
1861-1866	J ⁿ Célestin Busson		

sieur Curé et l'ont agréé pour faire l'office de Sage-femme laquelle a prêté le serment ordinaire entre les mains dudit sieur conformément au Rituel de ce diocèse. Laditte Busselot a déclaré ne savoir signer. — ligné: Morel, témoin — Françoise Petitprêtre témoin — F. Marotte, curé de Crimour.

Budgets

Le plus ancien budget déposé aux archives remonte à l'an IX. Les recettes y figurent pour 161.95 et les dépenses pour celles de 650.21. A partir de 1811 on y inscrit le produit de la coupe affouagère. Les recettes varient alors, suivant le produit de la coupe, de 3000 à 6000^{fr} et donnent un excédant très variable sur les dépenses de 2,80 à 7000^{fr}.

Depuis 1873, les recettes et les dépenses se balancent à la somme moyenne de 10.000 francs.

Emprunts.

Par contrat du 29th 1634, les habitants et communauté de Crimour ont emprunté une somme de 900 francs barrois des mains de Maxe Maubruin, veuve de François Jambon, vivant bourgeois de Bar. (Archives très bien conservées.)

Le 24th 1700, la communauté de Crimour, dépendant du bailliage de Bar, devait à Jean Hezlot, et à son épouse Françoise Longeaux héritiers du sieur Chiry, Longeaux, vivant bourgeois de Bar, leur père et beau-père, la somme de 200 francs barrois (Contrat notarié du 1^{er} Mars 1636)

Le 24th 1700, la communauté de Crimour doit à Dame Anne d'Hebonville, veuve de messire Michel de Bouvet, vivant chevalier, Seigneur de Robert-Espagne, la somme de 2050 francs barrois suivant obligation passée au profit de défunt Demange Henriot, vivant cocher à son Altesse Madame la Duchesse de Lorraine dont transport a été fait au profit du feu sieur Michel de Bouvet, le 20th 1664 (Requête déposée aux archives communales.)

Le 15 Juin 1868, la commune emprunte 11.000^f à M. Jaquet, Ladislas rentier à Bar-le-Duc, pour achever le paiement de la maison commune renfermant les écoles de garçons et de filles. (Soldé en 1885.)

Le 12 Mai 1872, la commune emprunte 30.000 francs pour paiement des dettes de guerre.

Il ne reste plus à payer (1888) que 5.000 francs.

Par Décret du 17 Mai 1881, la commune est autorisée à emprunter à la Caisse des Lycées, Collèges et Ecoles primaires pour construction d'une école maternelle la somme de 5.000 francs payable en 30 années par annuités de 200 francs.

Par Décret du 24^{ème} 1884, elle est autorisée à emprunter à la même caisse et pour le même motif la somme de 2.900 francs, payable en 30 ans par annuités de 116 francs.

Pompes à incendie.

— 3 Septembre 1846 — Acquisition d'une pompe à incendie au prix de 1.200 francs, non compris le chariot et les accessoires.

— 9 Août 1880. — Acquisition d'une pompe à incendie aspirante et foulante avec tout le matériel nécessaire au prix de 1.850 francs. La commune a donné 500 francs et la Caisse des incendies 1.350 francs.

Garde nationale.

— 7 Août 1831. — Les Maires des communes de Crémour, Robert-Espagne, Combles et Fécl, choisissent Crémour pour lieu de la réunion de la Garde nationale.

Poste. (Bureau de)

— 5 Juillet 1824 — Pétition par laquelle le Conseil municipal fait choix du bureau de poste situé à Bar-le-Duc pour le service de sa correspondance.

— 26 Juillet 1832 — Circulaire de M. le Préfet relative au piétonnage, à l'effet de savoir s'il est nécessaire ou non d'établir un service journalier.

Dans la commune.

Le Conseil municipal, après avoir reconnu que l'étendue des relations de la commune de Crémont n'est pas grande, croit inutile d'y établir un service journalier et d'augmenter ainsi les dépenses de la commune et demande unanimement que le service précédent soit continué.

Monuments.

Monographie de l'église de Crémont.

Celui de nous ne connaît l'église de Crémont, au moins pour l'avoir remarquée en arrivant au village, n'importe par quel côté, si fortosquement posée sur le versant du coteau, d'où elle le domine tout entier, et dessinant aussi exactement, dans sa silhouette extérieure la Croix latine avec le clocher élevé à l'intersection de la croix.

Cette position, il est vrai, ne lui est point particulière, elle est généralement commune, à peu d'exceptions près, à toutes les églises de tant de la période romane, ou du commencement de la période ogivale, témoin les églises de Bettencourt, Brusonges, Mussey, Fains, et tant d'autres que nous pourrions citer.

Si nous en gravissons la montée, nous constatons bientôt, même par l'aspect extérieur, que cette église a été reconstruite dans la dernière période du style ogivale, à l'exception du clocher qui remonte à l'ère romane secondaire, et du portail occidental qui appartient à l'architecture ogivale primitive. Ces trois époques se justifient avec une certitude incontestable, par les traits principaux que nous allons décrire.

1.° Le Clocher.

Le clocher est assis sur quatre piliers d'une puissance de construction à défier de nouveaux siècles encore; gradués dans leur section cruciforme, d'abord par des demi-pilastres, puis par des colonnes engagées, ils sont reliés par des archivoltes concentriques tracées en ogive, sous moulure aux angles restés en arêtes; de plus, ils portent dans la partie supérieure une

moulure en forme de bague qui se développe tout à l'entour et les chapiteaux des colonnes sont sculptés de feuilles et d'animaux, d'une fermeté, d'une naïveté de dessins tout-à-fait primitive, mais que l'on pourrait peut-être mieux apprécier, s'ils n'étaient empâtés sous une forte épaisseur de badigeon que devons toujours reprocher dans ces vénérables monuments, l'art et le bon goût.

L'étage qui sur le clocher du toit de l'église, est couronné par une corniche renfermant deux lignes de billettes du plus bel effet, et celui des cloches ou du beffroi proprement dit, est ouvert sur les quatre faces par de doubles baies geminées fermées en plein cintre et dont les piedsroits sont recouverts de colonnettes qui reçoivent les archivolttes moulurées. Mais l'ornement de l'étage le plus caractéristique, d'une simplicité de conception et d'un effet des plus saisissants dans sa richesse, c'est le cordon qui règne sans interruption immédiatement au-dessus des colonnettes en ne suivant pas les archivolttes mêmes, et dont les arêtes sont abattues en chamfrans non continus, mais alternés de l'un à l'autre, divisant ainsi le cordon avec la même alternance suivant l'axe même qui donne les billettes. L'étage est terminé par une corniche à modillons simples qui fait assurément la corniche terminale du clocher du XI^e siècle.

Mais malheureusement cet étage si beau dans sa simplicité, a été surélevé au siècle dernier sans doute, d'un étage aveugle qui, avec la flèche en ardoises à quatre faces dont il a été surmonté en même temps, abrutit, défigure l'œuvre du moyen-âge, sans trouver d'excuse, près des archéologues du moins, dans le motif d'une plus haute élévation du clocher qui n'en est pas moins devenu par cette addition dépourvue de goût le plus vulgaire, un barnum d'architecture des plus blâmables.

2^o Le Portail.

Le portail occidental qui est le principal (car il existe une autre porte au midi), est articulé par la nef majeure dont il accuse la largeur par une saillie bien accentuée. C'est sa disposition toute naturelle, d'ailleurs conforme à l'art autant qu'à la raison. Cette saillie prend congé en simple glacis ou revers d'eau, à la hauteur de la naissance des voûtes, réservant toutefois deux contreforts qui s'élèvent autant que la poussée des arcades intérieures.

l'évêque, et qu'ils sont appelés à contribuer.

La porte qui est simple, montre dans sa voussure trois colonnettes de profondeur dont les chapiteaux sont refouillés de feuilles à crochet, modelés et rendus avec correction; elles reçoivent autant d'archivoltes tracées parallèlement suivant un arc ogival, la première sertie par un petit cordon en saillie sur le nu du mur et leur moulure n'a plus, comme au clocher, le cercle pour générateur, mais une section donnant un angle curviligne, ou si l'on aime mieux, la projection horizontale de l'angle ogival même.

Le fronton de la nef est ouvert d'une rose, à six lobes, encadrée par la même moulure que la première archivolte de la porte; c'est la rose primitive, destinée simplement à orner le sommet du pignon, ainsi qu'à projeter de la lumière dans la nef et dont l'épanouissement s'est produit plus tard jusqu'à occuper toute l'amplitude de la grande voûte.

À ces traits principaux, on reconnaît que le portail offre évidemment tous les caractères propres au XIII^e siècle.

3^e Les Nefs.

Nous l'avons dit au commencement, les nef, le transept et l'abside ne sont plus de l'ancienne église. Et puisque nous faisons de l'histoire nous constaterons à ce sujet un fait qui semble dénoter un accroissement de population vers le déclin du moyen âge (voir le commencement de la partie historique), c'est qu'en général nos églises ont alors reçu un agrandissement, les unes par l'adjonction de deux chapelles, les autres par celle d'une seconde nef, comme à Aubnois et Savonnières en Perthois, d'autres par une reconstruction totale, dont le motif n'a peut-être pas toujours été la vétusté de l'ancienne.

Celle de Grimont a été augmentée, lors de sa réédification, de deux nef latérales, ainsi que d'une seconde travée au transept, augmentation dont les décaisons ou décrochements d'appareil que l'on voit dans le pignon des nef, sont des indices certains à notre avis.

Les nef latérales de l'église de Grimont ne sont pas, comme dans beaucoup d'autres églises, des bas-côtés, par la raison que leurs voûtes ont

même naissance que celle de la grande nef; aussi les fenêtres ayant pu être lancées, jettent, aux trois nefs une lumière abondante, et d'autre part, ayant à peu près les mêmes proportions de celle du transept, aussi bien que de l'abside, elles contribuent à imbrimer à l'ensemble de l'édifice un air de grandeur et plus beaux effets, sans qu'il soit atténué par une certaine uniformité de dimension.

Les nefs comprennent trois travées divisées par des colonnes monocyclindriques qui reposent sur des bases dont le profil sent déjà la Renaissance, mais qui sont dépourvues de chapiteaux. Les colonnes du transept et de l'abside qui est pentagonale sont du même style absolument, c'est-à-dire du XVI^e siècle.

4^e. Voûtes.

À l'exception d'une seule travée, celle du haut, côté nord (chapelle de la St Vierge), les voûtes des nefs sont en ogives simples, mais toutes les autres du transept et de l'abside, même celle du clocher qui fut rebâtie en même temps, sont à triple ogive avec ligne de réunion, en sorte qu'elles donnent pour projection horizontale une magnifique étoile à quatre branches, distribution des plus riches qui n'a jamais été dépassée depuis dans nos temps modernes et dans nos plus beaux édifices. De plus, toutes les intersections des voûtes sont marquées par des clés plus ou moins ornées, et parmi leurs ornements variés, on remarque, comme ayant plus de significations symboliques, des croix fleuronées, des vases sacrés, une charrue avec le fouet du laboureur, le chiffre du maître maçon, probablement exprimé par un taillant, une ciguere et un compas, une figure rayonnée au milieu de l'abside et enfin un écu soutenu par deux anges, mais dont le blason a été haché sans doute par les vandales de la première révolution.

5^e. Moulures et ornementation architectonique.

Le genre de moulures suivi dans les arcades des nefs, les arcs-doubleaux et ogives des voûtes, leur modération pourrions nous dire, est d'un très bel effet par leur nombre ou division, aussi bien que par leur valeur réciproque; il est d'ailleurs de celui qu'on nomme en archéologie « primatique » malgré une certaine nuance de sentiment qui se traduit çà et là.

Enfin il n'est pas jusqu'aux embrasures intérieures des fenêtres qui ne soient relevées de fines moulures très habilement tracées et exécutées. N'oublions pas les tympans ajourés des fenêtres qui sont toutes refermées par un meneau ; ils ne sont pas semblables assurément ; mais variés au contraire dans leur composition, suivent la pratique professionnelle de l'époque, et malgré ce mérite pourtant, leur exécution semble dénoter une certaine timidité, un manque de sûreté de main qui les a privés de la perfection que l'on est habitué de rencontrer dans ces œuvres d'ornementation. Quant au fenêtrage de l'abside qui est divisé en trois baies par deux meneaux, nous n'avons qu'à regretter de ne pas le voir favorisé de plus d'attention, ni de recherches, car les tympans sont simplement formés de cercles et de demi-cercles tout secs, trois de ces fenêtres sont traitées sous ce rapport avec le même défaut d'art, et peuvent alors être attribués avec celle de l'abside, tout à fait à la dégenérescence de l'époque ogivale, c'est-à-dire à la fin du XVI^e siècle.

6^e Construction de l'édifice.

Quant à sa construction purement matérielle, l'église de Crémoux s'est nécessairement ressentie de la proximité des carrières très abondantes dans la région, aussi est-elle en pierre de taille, même à l'intérieur, ce qui fait souverainement regretter ce blanchiment des murs et des piliers, qui a déjà commencé à disparaître du chœur, et qui, il faut l'espérer, disparaîtra de toute l'église en son temps, car à Crémoux, comme en beaucoup d'endroits, ce sont les ressources qui manquent pour rendre à ce bel édifice sa beauté primitive. Les voûtes surtout construites en moellons de pierre de taille, sont spécialement remarquables et remarquées de tous les praticiens à cause de la régularité de leur appareil et de leur parfaite exécution.

Et pour conclure d'un seul mot, d'après le type caractéristique que nous venons d'esquisser relativement aux nefs, nous devons reporter la date chronologique de ce monument à la première moitié du XVI^e siècle, sauf le clocher et ses quatre supports.

Nous pouvons dire aussi que l'église de Crémoux, malgré ses

dimensions assez ordinaires, a un véritable intérêt sous le rapport de l'art, et n'est pas indigne de l'attention des amis de l'archéologie.

(Par Divers.) Communiqué par M. le Curé actuel de Brinoux.

Cloches.

La grosse cloche de Brinoux a été cassée dans le mois de juillet 1771. On s'a déterminé à en faire trois dont le marché on a été fait avec un nommé M^{re} poisson. Les deux cloches ont été mise hors le 2^e avril 1772 avec de Beffroy il ont été coulé le six au sept may 1772.

Le Beffroy a été monté les 15 et 16 may 1772.

Il ont été bénite le dix neuf may 1772 par monsieur Joseph Fillonne curé de Brinoux La grosse a pour parrain et marraine M^{re} de Surges Et Madame son épouse La seconde a pour parrain et marraine M^{re} de Surges le fils et la fille de M^{re} Malvoisin Et la troisième M^{re} Malvoisin et pour marraine Mademoiselle de Surges l'aînée il ont été montée les 20-21 et 22 may 1772 par Louis Nicolas et Jean les Brinon Et pour faire les dite ouvrage nous devons avoir quatre fondeurs qui ont été payés comptant par les mains de Nicolas Busselot le cadet syndic de cette année. Les fondeurs ont mal réussi La moyenne et la petite ne se trouve pas bonne Et sy il ont été reçu par experts.

(Louis Brinon.)

Le quatorze avril 1774 on a achevé le paiement des cloches ont a été obligé de vendre les portions de bois pour parvenir à ce paiement.

La fonte des trois cloches coûte plus de mille écus. (Louis Brinon)

9 Avril 1787. — Refondu la 3^e des cloches (la petite) qui est fondue, par Camus, François-Augustin, M^{re} fondeur à Chancunay. (archives)

30 Juillet 1816. — La commune traite avec M. Jousset de Metz pour échange de cloches et fourniture de trois nouvelles du système thélagophone — Prix 2702^{fr}, 48 — Le montage a en outre coûté 438^{fr}, 48 (archives)

Horloge communale.

28. 8^{me} 1720. — Jay reçu trente sols de Claude Chenu marquillier de

l'église de Creumont pour une pendule que j'ay fait pour l'horloge et une aspersoire pour l'église.

faic ce 28 octobre mil sept cent vingt. Signé : f. pernet (quittance)

16 Août 1761 - François de Bar a reçu la somme de 31 livres a bon compte sur ce qu'il lui est du de l'horloge de la communauté de Creumont (quittance.)

22 Janvier 1780 - j'ay fait offre (Louis bhirion charpentier) le 22 Janvier d'une Ecüs de six francs au sieur Guilmain orlogeur à Bar que je luy doit par billet pour avoir racomodez l'horloge de la parroisse il a refusé Et c'est par un huissier de Bar l'adit signification.... (Louis bhirion)

9. 7^{bre} 1818 - Réparations à l'horloge par Magnier, horloger à Bar le - Duc pour 237^f. (Etat estimatif sur papier timbré.)

16 Mars 1830 - Horloge neuve pour le prix de 1261 francs par M. M. Ferdinand Blanpain et N^{os} Paradis horlogers à Bar le Duc. (Lettre préfectorale du 21 Avril 1830)

9. 8^{bre} 1881 - Marché au prix de 800 francs avec M. Germain-Blaise à St Nicolas de Port (Meurthe et Moselle), pour remettre à neuf l'horloge communale et fourniture d'un cadran. (Marché aux archives)

Orgue.

Dans la semaine qui commence le quatorze décembre 1778 on a montez les bois de la tribune au bas de l'église.

La premiers fois qu'on a commencez à y jouer du violon ca été à la messe de minuit 1778. (Louis bhirion.)

En 1886, pour cause de vétusté, la tribune a été remplacé par une autre avec poutrelles en fer.

22 Janvier 1837 - Acquisition d'un orgue pour 700^f La commune et la fabrique de l'église ont payé chacune la moitié. (Délibération)

Cours 1842 — Réparations à l'orgue pour 300 (mémoire sur papier timbré)

Bancs.

28 Feb 1788 — Marché entre M. de Neuziges de Renesson et Claude Cousin maître menuisier à Robert-Espagne pour construction des bancs de l'église de Breinont, le tout en bon bois de chêne, moyennant le prix de 22 sols cours de France par chacune place. Le prix total s'est élevé à 666 livres 10 sols de Lorraine. (quittances des 31 Mars et 13 Feb 1789.)

(À l'exception de quelques belles verrières, le mobilier de l'église ne présente aucun objet d'art digne de remarque.)

Conditions hygiéniques de la localité.

Le village se trouvant enserré entre les coteaux, les habitations sont en général, humides.

L'eau courante, qui est abondante en tout temps, permet aux habitants d'entretenir facilement la propreté dans leurs maisons et sur leur personne.

La mortalité, sauf les cas d'épidémie, n'excède pas la proportion ordinaire.

Sur une population moyenne de 634 habitants, il est mort pendant les 20 dernières années (1868 à 1888), 323 personnes de tout âge, soit en moyenne 16 décès par an.

Parmi ces 323 décès, il y a 54 septuagénaires, 39 octogénaires et 3 nonagénaires.

Il résulte des registres des actes de décès, que du 20 Feb 1737 au 24 Feb 1738, une maladie « de vomissement continu » a beaucoup régné dans la commune. Il en est fait mention dans plusieurs actes de décès.

Cette année 1774, il y a eu beaucoup de malade et de mort on compte au moins soixante tant enfans que femme et fille il ny a eu que trois ou quatre femme sept grande fille dont il y a trois de Gabriel Marquet

il y a venu un médecin de Nancy l'espace de cinq ou six semaines qui fournissoit le Bouillon au malade il a fallu faire une nouvelle cimetièrre il a été fait dans le commencement de l'année 1778 Et il a été benité les premier mars de la même année 1778. (Louis Chirion.)

Le Choléra de 1832 a duré 1 mois et 19 jours { 1^{er} décès cholérique: 4 Juin.
dernier décès: 16 Juillet

Le nombre des décès est de 49 sur une population de 816 habitants
Le 20 Août 1832 le conseil municipal a voté une somme de 368,50
à M. Dommartin, pharmacien à Bar-le-Duc pour fourniture
de médicaments pendant l'épidémie du Choléra morbus et 34,70
pour sucre fourni par le sieur Josse-Cosquin M^e Epicier à Bar.

Le Choléra de 1844 a duré 27 jours { 1^{er} décès cholérique: 13 Août.
dernier décès: 3.7^{bre}

Le nombre des décès est de 27 sur une population de 886 hab.

(Extrait des archives Com.^m)

III. Histoire.

Il est fait mention de Crémont (Cremontium) en 1332, dans un dénombrement présenté par un seigneur Jean de Forge, à Edouard, Comte de Bar. Crémont y est qualifié de ville.

Ecart: Renesson, qui possédait jadis sur la Saulx un château fort entouré de fossés remplis d'eau, avec front-levis.

(Géographie historique, etc, du département de la Meuse par M. M. Pierson, libraire et Poiseau, Inspecteur primaire à Verdun. - Edition de 1862.)

Les feuillets des registres des baptêmes, mariages et décès pour l'année 1692 sont timbrés: « Gen: de Champagne - seize den. »

L'année suivante 1693, le timbre armorié, 3 fleurs de lys, porte :
« Gen. de Champagne - un sol 4 den. »

On lit au bas de la page du registre commencé en 1692 :
« Le présent registre approuvé pour la suite en 1693 par moy greffier commis ce jourdhuy 24^e mai mesme année. Signé : illisible.

De 1700 à 1739, les actes sont écrits sur papier libre.

À partir de 1739, on se sert de papier timbré aux armes de Lorraine et du Barrois. « Lorraine - Barrois - 1 sol 10 deniers. »

Province : Lorraine et Barrois.

Diocèse : de Coul. (archives communales : 1684).

Patron : St Menge, 1^{er} Evêque de Châlons.

Baillage : de Bar-le-Duc. (archives communales.)

Blandin (Jacques), chevalier, seigneur de Renesson, était bailli de Bar-le-Duc, en 1509. (page 403 - historique de la ville de Bar-le-Duc, par H. Bernart.)

Messire François de Terainchamps, chevalier et seigneur de Renesson et Crémont, Comte d'Edne ou Dedne, etc, premier maître d'hôtel de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Lorraine, et son plénipotentiaire, etc, est cité dans un acte de baptême du 16 Mai 1669.

Il épouse le 23. 8^{bre} 1684, à Crémont, dame Anne - Claude Desroge, dame de Marou Belleau, etc.

Il signe : Terainchamps et elle A. C. Desroge.

Le mot Terainchamps est orthographié de plusieurs manières.

Armoiries. — Terainchamps, portait : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or. (page 180, historique de la ville de Bar par H. Bernart.)

Le 20 Janvier 1691 est décédé Messire François de Terinchant, seigneur d'Edne, Renesson et Crémont âgé de 67 ans. Son corps est inhumé dans l'église de cette paroisse (Crémont)

Le 3 Mai 1694 est décédé Madame Anne - Claude Desroge, veuve de défunt Messire François de Terinchamp, dame de Renesson, Crémont, etc. Son corps est inhumé dans l'église de cette paroisse (Crémont)

On lit, page 282, dans l'historique de la ville de Bar-le-Duc par H. Bernart

« En 1693, une maison de charité fut substituée au couvent (Couvent

de Déguiques de la rue du Bourg ou St Antoine) par la pitié et les largesses.
 d'Anne Roger (Anne Claude Desroge et Desroge) veuve de M. de Serinchamp,
 vivant Seigneur de Renesson et Crémont. Cette dame, dont notre musée
 possède le portrait, pourvut à cette consécration par testament et codicille
 des 4 Mai 1693 et 6 Avril 1694. »

Honoré St Claude de Seurges, Seigneur de Renesson et Cré-
 mont et Honorée dame Louise, Gerard de Seurges, son épouse sont
 cités dans un acte de baptême du 1^{er} 9^{bre} 1694.

Messire Claude de Seurges est décédé le 19 Mai 1716. Il a été
 inhumé dans l'église de Crémont.

Il a pour successeur J^{rs} St^{es} de Seurges, Chevalier, Seigneur de
 Renesson, Crémont, Savincourt, Jarney, Lavoncourt, La Vallée et
 d'Amblay en partie, qui est décédé à Crémont le 23 Juin 1775, âgé de
 81 ans. Il a été inhumé dans l'église, ainsi que 3 de ses enfants.

Nota: En 1736, Messire Hubert Pouillion, gentilhomme ordi-
 naire de S. M. et capitaine des chasses du Barrois est Seigneur en
 partie de Savincourt et Jarney (Acte de décès de son fils à Crémont du 10^{bre} 1788.)

Messire Jean-Baptiste de Seurges eut de son union avec Dame
 (Anne de Seurges) enfants dont 3 moururent en bas âge.

L'une de ses filles, Béatrix-Marie, née le 16. 7^{bre} 1744, épousa
 le 23 Mars 1770, dans la chapelle du château de Renesson, Messire
 Gabriel-François, Baron de Malvoisin, Seigneur d'Hanonville,
 Capitaine de Dragons dans la Légion royale, etc.

Jean-Baptiste de Seurges eut pour successeur son fils Louis-Phi-
 lippe de Seurges, Chevalier, Seigneur de Renesson, Crémont et autres
 lieux, qui épousa Jeanne-Marguerite-Reine Gillet de Moirville.

Heimigre pendant la Révolution.

M. de Seurges de Renesson était l'un des surintendants du collège
 Gilles de Crèves. Dans le clocher se trouve un timbre portant cette
 inscription:

Je suis faite par les soins de
 M^{rs} de Maillet Doyen de
 St-Mare et M. de Vendrières

Doyen de St Pierre, de M
 Cassinot, Président de la
 Chambre des Comptes et de M
 de Burges de Peneston
 Surintendants de ce collège.
 (Elliot, fils de Ligny ma patrie
 en 1776.

Cette inscription est extraite de l'historique de la ville de Bar-le-Duc, page 277, par H. Bonnet.

Le Château des seigneurs de Peneston fut vendu pendant la Révolution à un nommé Contenot de Bar-le-Duc.

Les matériaux provenant de sa démolition furent employés à la construction de plusieurs maisons de Crémont.

M. Harbillon, fabricant, demeurant à Bar-le-Duc, fit l'acquisition de l'emplacement et d'une partie de la propriété et y construisit 2 filatures de coton. L'une en 1816 et l'autre en 1824.

Le château actuel a été construit en 1826.

Occupation de la commune par des armées ennemies.

20 Juin 1814 ~ Lettre concernant la réquisition de trois bêtes à cornes qui ont été abattues lors du passage des troupes bavaroises. La commune fut obligée de loger un détachement des dites troupes composé de 550 hommes y compris les officiers et domestiques et de leur fournir les vivres nécessaires. (Réclamation du Sr Charuel, Christophe, Histoire, boucher.)

Indemnité de 393^{fr} pour fournitures aux places fortes en 1815. (Budget de 1822.)

Budget de 1818 ~ La dépense de guerre est liquidée à 249,30.

Budgets de 1819-1820 et 1821. ~ La Commune de Landruppe doit à celle de Crémont la somme de 278,40 pour logement et en

outre pour fournitures faites à sa recharge aux troupes russes et prussiennes cantonnées à Créinon. (Décision préfectorale.)

Budget de 1870. Indemnité de 784,77 accordée aux habitants pour logement des troupes prussiennes en 1870 et 1871. (Décision préfectorale.)

Les habitants qui ont logé les soldats des troupes alliées sont priés de vouloir bien donner à l'église le peu qui leur vient. (Délibération du 24 Mars 1871.)

(Guerre de 1870-1871. Réquisitions des 28 Août et 23. 9^h 1870. M. Pouyer-Mangin de Bar-le-Duc a fourni pour le compte de la Commune 712 litres de vin et 27 litres d'eau-de-vie pour la somme de 294,50 (Registre des délibérations.)

2 février 1871. S. M. le Roi de Prusse frappe le département de la Meuse d'une contribution de un million de francs. La part affectée à la Commune de Créinon est de 211 francs (Registre des délibérations.)

2 Avril et 14 Mai 1871. La commune emprunte à chacune de ces dates la somme de 4000^{fr} soit 8000 francs, à M. Permet-Maller, orfèvre à Bar-le-Duc pour contributions et impositions allemandes. (Reg. des délibérations.)

27 Juin 1871. M. Pierre, J^r F^{cois} de Créinon présente à la mairie un mémoire s'élevant à 30 francs pour fourniture de cigares aux armées allemandes en 1870. (Registre des délibérations.)

5. 26^h 1871. Répartition d'une somme de 4.211,30 francs accordée au département à titre de dédommagement aux victimes de la guerre.

La Commission départementale attribuée à la Commune de Créinon celle de 9.287 francs.

Le Conseil municipal dresse un tableau nominatif qui indique le montant de la perte déclarée par 59 habitants. Le total de ces

perdes s'élevé à 7208.⁵

Les ayants-droit reçoivent dans la répartition la somme de 1287 francs, au prorata de leur position nécessaire et non de la perte déclarée, suivant l'esprit de la circulaire préfectorale du 30. 9^{bre} 1871.

La Commune prend pour sa part la somme de 8000 francs destinée à désintéresser totalement ou partiellement les propriétaires qui ont fourni des réquisitions aux Allemands. Le nombre des fournisseurs ou des réquisitionnés est de 39. Le total des sommes réclamées s'élevé à 15136, ⁵10.

31 10^{bre} 1871. La commune emprunte 22000 francs qui ajoutés aux 8000 francs empruntés les 2 Avril et 14 Mai 1871, donnent un total de 30.000 francs.

Elle vote pour le remboursement une imposition extraordinaire de 0,30 limitée à 22 années dont le produit s'ajoutera aux économies sur les dépenses ordinaires et à la recette provenant de la vente du quart en réserve.

14 Mai 1872. La délibération du Conseil municipal relate que les mémoires des fournisseurs pour réquisitions en foin, paille, avoine, pain, vin, bestiaux, voitures, chevaux, argent, etc; s'élevé à la somme totale de 39.109, ⁵92.

(Que sur la somme de 9287 francs, allouée à la commune (voir plus haut) à titre de dédommagement sur les pertes causés aux habitants pour l'invasion, celle de 8000 francs a été répartie entre les fournisseurs les plus nécessaires et le complément ou 1287 francs a été distribué aux habitants notoirement connus comme ayant le plus souffert des faits de pillage par les soldats allemands. Que dès lors le chiffre primitif de 39.109, ⁵92 se trouve réduit à 31.109, ⁵92. En conséquence, le Conseil vote sur les fonds de la Caisse municipale pour cette somme de 31.109, ⁵92 qui sera répartie aux 36 fournisseurs mentionnés au tableau, suivant le montant de leurs mémoires.

Littérateur. — Auguste Blanpain, homme de lettres, etc.

né à Renesson le 20 Septembre 1829.

Par jugement en date du 29 Août 1869, rendu par le Tribunal de 1^{re} instance de l'Arrondissement de Bar-le-Duc, il a été autorisé à ajouter à son nom patronymique, Blamprain, celui de
« de Renesson »

Bienfaiteur — Par testament olographe, le J^r Cheruet, Antoine, propriétaire à Créinon, légua aux pauvres de ladite commune, une somme de Mille francs qui leur sera distribuée à raison de Cent francs par an, pendant 10 ans.

La première répartition a eu lieu en 1878.

Instruction.

Il résulte des archives communales que depuis une époque antérieure à 1761, il y a toujours eu deux écoles distinctes, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Depuis 50 ans, les classes sont assez régulièrement fréquentées, aussi la commune ne compte-t-elle actuellement que trois illettrés.

Un cours d'adultes pour hommes a été ouvert en 1843. La rétribution mensuelle était fixée par le Conseil municipal à 2 francs.

Le cours est gratuit depuis 1866. La commune prend à sa charge la rémunération du Directeur et les frais de chauffage et d'éclairage.

Le cours est ouvert 3 fois par semaine de 7 à 9 heures pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février.

On a construit en 1848 un bâtiment renfermant la Mairie, les écoles de garçons et de filles et les logements de l'Instituteur et des Instituteuses.

Ce bâtiment a coûté 43.024^f, 08.

Par une délibération en date du 10. 9^{bre} 1869, le Conseil municipal décide la création d'une salle d'asile ou garderie. Ce projet n'est mis en exécution qu'en 1879, par la construction d'un bâtiment spécial, désigné sous le nom de « Ecole maternelle » et transformé en 1887 en classe.

enfantine.

Cette construction a coûté 16.158, 25.

L'Administration municipale a toujours montré une vive sollicitude pour tout ce qui a rapport à l'instruction et à l'éducation des enfants de la Commune.

Patois. — Le patois de Brémont, le même que celui des environs de Bar-le-Duc, est d'un usage général dans toutes les conversations entre gens du pays.

À l'exception d'une certaine de mots, il est compréhensible pour les étrangers, étant formé d'anciens mots français et du français actuel, mais tout beaucoup de mots sont altérés.

Il n'y a pas de grammaire.

Usages de la vie privée et publique. — Les usages de la vie privée et publique sont très simples.

La fête patronale, tombant presque toujours en pleine moisson, (le 5 Août ou le dimanche qui suit cette date), il n'y a guère de réjouissances que le dimanche. La place publique où sont installés le bal et les marchands forains, présente beaucoup d'animation dans la soirée. Les jeunes gens des villages voisins y viennent en assez grand nombre.

Il y a une quarantaine d'années, on célébrait encore avec beaucoup d'éclat les fêtes de St-Catherine, de St-Eloi et de St-Nicolas.

Les baptêmes et les noces n'offrent rien de particulier à signaler.

Depuis plusieurs années, le bal tend même à disparaître.

Appendice.

Registres de l'état civil. L'acte de plus ancien (Baptême) est du 6 Janvier 1653. De cette date à 1677, les actes très lisibles, ne portent aucune signature.

De 1677 à 1683, le curé rédacteur, signe seul.

À partir de 1683, presque tous les actes sont signés par les parrains, les témoins et plusieurs par les marraines.

(À partir de 1700, on indique généralement les professions.

Les jours baptismaux sont interdits en mai et juin 1734.
(le motif n'est pas indiqué.)

Les baptêmes du 31 mai et 6 juin ont lieu, le premier dans la Chapelle du couvent de Jeand'heurs, avec la permission de l'abbé et l'autre dans l'église de Robert-Espagne avec la permission du curé de cette paroisse.

L'an de grâce 1689, le 19 Janvier est décédée Marguerite Robinot, femme à Nicolas Demange de mort subite par la pauvreté et grande rigueur du froid.

Les nommez Joseph Demange, Provençal, Claude Dalichamps paroissiens de ce lieu ont été tués en France y exerçant le détestable faux-sonnage». Les deux premiers en Avril, le dernier en Juillet 1709 n'ayant point satisfait à leur devoir paschal.

Le hyver suivant 1710 le nommé Nicolas Hyard, paroissien de ce lieu est mort aussi en France, faisant le même métier et n'ayant pas fait son devoir paschal.

L'an mil sept cent vingt deux, le quatorzième 7^{tembre} est décédée en cette paroisse Catherine Deschartres faiseuse de bas, bonnet et autres natif de Charleville âgée de cinquante ans de médiocre taille courbée venant de Troyes en Champagne allant à St-Nicolas en Lorraine

comme le tout conste par un certificat de santé qu'elle avoit de Goyes du vingt neuf: d'Avust. de cette année signé Gouvault mayre et Blanchard greffier après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction n'ayant pu recevoir le Sainct viatique pour empeschements d'aller donnant d'ailleurs des marques de la religion catholique tant par ses paroles que par des instrument de dévotion quelle portait sur elle et ayant déclaré avoir fait ses prières cette année elle a aussy déclaré n'avoir ni mary ni enfans Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette Eglise vis à vis du second pillier en haut du côté du midy à deux ou trois pied sur du mur en bas le quinze du même mois et ans avec les cérémonies ordinaires en présence des soussignés.

Signé : P. Morel, - P. Hugot, lieutenant - F. Lorrain.

L'an mil sept cent trente sept le second du mois de février est décidé en cette paroisse François Honoré époux de Jeanne âgé de cinquante ans ou environ après avoir été confessé et avoir reçu l'extrême onction seulement. Le soussigné administrateur de Crémont n'ayant pas jugé à propos de lui donner l'Eucharistie ou viatique en regard aux signes evidens qu'il donnoit d'une rage véritable pour avoir reçu differens coups de dents d'un loup attint de la même maladie. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette église le lendemain des mêmes jours et au selon toutes les cérémonies prescrites en présence des soussignés avec nous.

Signé : J. A. Choppin.

Produit des forêts - glandée - Pâissons (échalas) n^o 16-7^{me} 1748. Vente et adjudication des pâissons et glandée des bois et usages de la communauté de Crémont.

Extrait : Ils ne pourront (les adjudicataires) envoyer leurs porcs dans les dits bois avant le premier jour d'octobre prochain ny depuis le premier jour de mars suivant. Les adjudicataires seront tenus de marquer leurs porcs d'un fer chaud d'une marque dont l'empreinte sera déposée en ce greffe à peine de confiscation..... sous réserve :

neantmoins d'envoyer ou payer le droit dans les glandées adingés les
poregs cy après scavoir trois pour nous (Comte Nyard, Ecuier, avocat quoyr etc.)
deux pour notre lieutenant (Pierre Hugnot) deux pour le procureur fiscal ;
un pour notre greffier et un pour le forties.

L'adjudication des glandées et poissons a été mise à prix. à
62 livres. Plusieurs remont (surenchères) l'ont portée à 76 livres en
principal.

4 Mai 1769. j'ay fait marchez avec le Maître Décollé pour
aller chanter à l'église le quatre may 1769 laquelle y s'oblige Décollé
Jacques et Louis les Chirion fils de Louis Chirion grâtiise Et quitte
aussy les 15 sols que l'on Est obligé de luy Donner par année
Et me suis obligé de travailler deux jours pour luy En l'year
a laquelle y doit me nourir. Le présent Marchez Na pas recussy. (L. Chirion)

Vraiment d'une fièvre quarte, (par l'enture de l'article). En l'année 1769
et 1770 j'ay été attaqué d'une fièvre carde qui a durez l'espace de sept
mois il m'ont pris dans le mois d'octobre 1769 et ont finy Les Derniers
avril 1770. Pour tacher de faire passer lesdite fièvre j'ay première-
ment été saigné et purgé ensuite j'ay pris une autre medecaine qui
été composée de cinq gros de quinquinat trois once de miel nor-
bone deux onces de sirop scapulaire La ditte medecaine prise en
trois fois un verre de vin de chaque fois Cette à dire que la mede-
cine est partagée en trois que l'on demêle bien dans une verre de
vin chaque fois Le premiers verre se prend quand la fièvre veut
prendre et les deux autre jours suivant à la même heure après
quoi les fièvre se sont passée quelle que jours il ont revenu après
quoi j'ay pris trois fiole composé de quinquinat et de trois façon
vaux, La fièvre à toujours été son train j'ay pris des brusage de
quatre ou cinq façon rien n'y a fait enfin j'ay pris pour dix sols
et demy de quinquinat avec les trois eaux deux fois a jün il se
sont passé sinon encore souvent des frisson j'ay pris de métigue
j'ay pris une muscade avec deux pierre dégravice j'ay bu de mon
urine. C'est assez pour s'en souvenir. (Louis Chirion)

Madame la Dauphine est venue dans ce pays cy en l'année 1770 il a arrivé à Paris le dix may 1770 avec grande réjouissance mais le pauvre peuple a été bien fatigué à aller aux travaux, l'espace de dix à douze jours tant à mettre des pierres qu'à grever La Chausée. (Louis Babinion.)

Le roy a quitté la taille de la présente année 1776 à cause de la peste qu'on a fait de l'année marquée cy devant (voir oranges, page 6) y l'a pareillement quitté à Mogneville, à Courvoisier, et à Beurey. Et l'année suivante 1777 y quitte encore deux tiers (Louis Babinion.)

En 1779 la grosse dixme de Crémont est laissée huit cent cinquante neuf livres - cy 889. (Louis Babinion.)

Rachat du four banal.

État des différentes sommes touchées par M. de Bourges de Renesson provenant de la vente des chènes des bois communaux de Crémont (cahier de 6 feuilles.)

Total des recettes du 17 Mars 1780 au 5 Mai 1789 inclus... 12104^{fr} 7^s 8^d

Total des dépenses énumérées dans ledit cahier, ci ----- 11717^{fr} 9^s 3^d

Il y a un excédant de recette de ----- 386^{fr} 18^s 5^d

Partant la recette excède la dépense de trois cent quatre vingt six livres dix huit sols cinq deniers que j'ai par devers moi. Le tout sauf erreur de calcul omission ou double emploi.

Signé: de Bourges de Renesson.

Nous Maire et officiers municipaux de la commune de Crémont, après calcul et examen du compte cy dessus et des autres part avons reconnu que la recette se monte à la somme de douze mille cent quatre livres sept sols huit deniers et la dépense à celle de onze mille sept cent dix sept livres neuf sols trois deniers, partant la recette excède la dépense de la somme de trois cent quatre vingt six livres dix huit sols cinq deniers que Monsieur de Bourges a reconnu avoir entre les mains provenant des deniers des adjudications des ventes de nos bois.

communaux, laquelle somme lui restera Es mains pour le rachat du Four banal dont les habitants de la dite commune, étoient cy devant assujettis suivant les conventions qui en ont été faites entre Mondit Sr de Seurges et les habitants de laditte commune Au moyen de quoi les dittes parties demeurent quittes a cet égard, au surplus mondit sieur de Seurges Décharge, laditte commune de toutes les amendes qui pourroient avoir été prononcées tant a son profit qu'a celui de feu M^r de Seurges son père contre le corps de la ditte communauté. Ce tout sans préjudice aux droits de mondit Sr de Seurges le cas échéant ce qui a été convenu et accepté entre les dittes parties du consentement du procureur de la commune qui a signé avec mondit sieur de Seurges nous Maire et officiers municipaux à Renesson le quinze Mars mil sept cent quatre vingt onze.

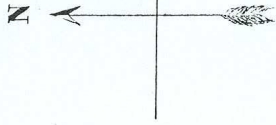
Signé: De Seurges de Renesson - J. Regnaut - Joseph Morel - Salichmupt - Nicolas Bricnot - C. Dussetot - Mange - Et - massin - P. Morel.

Le Drapeau de 1790. — Extrait des comptes de M. de Seurges de Renesson
1^o Quittance du Sr Cyprien. — J'ai recue de M. Renault, Maire de Crémoux la somme de soixante et une livre, dix sol pour façon et broderie d'un drapeau et pour une aune et cars de tafetas pour les deux médaillons à 6^{tt} la aune et pour fourniture de baton et lance. A Bar ce 24 Juin 1790. — Signé: Cyprien.

2^o Du 27 Juin 1790. quittance du sieur Mangeot de 49 livres, cours de France faisant de Lorraine 63^{tt} - 9^o pour fourniture de tafetas pour le drapeau.

A Crémoux, le 9 Décembre 1888,

L'Instituteur,
Bernard J. B.



Légende.

- Bâtimens communaux ..
- - - Forêts
- - - Prairies
- - - Chemin de fer à voie étroite.
- - - Chemin de G^{re} Com^m.
- - - Chemin vicinal
- - - Chemin rural
- - - Sentier
- - - Ravin
- - - Arroyos

Carte générale
de la Commune de Grémont,

Echelle de 1 à 20000.

J. Bernard.

